

Serrissien

Bulletin d'Informations Municipales

N° 64

N° 64 - mai 2010

**Dossier**

Économie

page 7

Album

Le carnaval 2010

page 16

Coup d'œilRetour vers le passé
serrissien

page 21

SportLe HBCVE
en route vers
les sommets

page 22

Au quotidienLa police municipale,
une police
proche des citoyens

page 30



Semaine Nationale du
Développement Durable
p.12

Serris

COMMUNE DU VAL D'EUROPE

www.mairie-serris.net



Mme Merlette Dupré

- **Hôtel de Ville de Serris**
2, Place Antoine Mauny - BP 15 - Serris
77106 Marne la Vallée cedex 4
Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13



Mme Louah

Accueil Hôtel de Ville :

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00, 14h00-18h00

Samedi:9h00 - 12 h 00 seul le service État-Civil est ouvert le samedi matin et uniquement sur rendez-vous.



Mme Rouyer

- **Mairie du Bourg de Serris**
12, rue Émile Cloud - 77100 Serris
Tél.: 01 60 43 66 80 - Fax: 01 60 43 10 66

Accueil Mairie du Bourg :

Lundi:14h00-18h00

Mardi à vendredi:9h00-12h00, 14h00-18h00

Site Internet : www.mairie-serris.net Courriel : contact@mairie-serris.net

Coordonnées des services municipaux

Hôtel de Ville

- **Service Maëlis :**
Tél. : 01 60 43 67 92 ou 01 60 43 52 19 (répondeur)
Courriel : maelis@mairie-serris.net

Le service Maëlis fonctionne comme un guichet unique. Il permet aux familles de s'inscrire et de régler: les écoles, la restauration scolaire, l'étude, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs, Planète Sports, les séjours organisés par les Services municipaux.
Rechargement du compte de la Carte Imagine.
Calcul du quotient familial. Attestation pour déclarations d'impôts.

- **Service Aménagement, Développement Économique et Service Urbanisme :** Tél. : 01 60 43 67 63
Courriel : amenagement@mairie-serris.net
- **Service Social :** Tél. : 01 60 43 52 38
Courriel : d.durdon@mairie-serris.net

Ce service gère les demandes de logements, les demandes de RSA, d'Allocation Spéciale Vieillesse, les demandes d'aides financières, les demandes de Cartes Améthyste et Rubis, les demandes COTOREP (personnes handicapées) et d'Allocation Personnalisée d'Autonomie ainsi que les demandes de repas à domicile.

Mairie du Bourg

- **Service Fêtes et Animation :** Tél. : 01 60 43 66 90
Courriel : n.chevalier@mairie-serris.net
- **Police Municipale :** Tél. : 01 60 43 27 15
Courriel : police.municipale@mairie-serris.net
- **Services Techniques :** Tél. : 01 60 43 66 81
Courriel : s-technique@mairie-serris.net

Informations sur les espaces verts, la voirie, l'occupation du domaine public et les demandes de conteneurs pour les ordures ménagères. Location de salles pour les particuliers.

Ferme des Communes

- **Service Culturel :** Tél. : 01 60 43 25 21
Courriel : culture@mairie-serris.net

Papiers d'identité en règles pour de bonnes vacances

Certains voyageurs ne dépassent jamais le hall des départs à l'aéroport faute de documents d'identité en ordre: pas de pièce d'identité avec photo pour les enfants, une carte d'identité périmée ou pas de passeport...

Quelques conseils pour un bon départ de vacances.

Il vous faut être titulaire:

- Soit d'une **carte nationale d'identité** qui permet à son titulaire de certifier de son identité, même lorsqu'elle est périmée, à condition que la photo soit ressemblante. En cours de validité, elle permet de se rendre dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans d'autres pays (se rapprocher des services de l'ambassade ou du consulat du pays de destination).
- Soit d'un **passeport en cours de validité**, pour les pays qui le demandent, qui permet à son titulaire de certifier de son identité. Depuis le 28 juin 2009, toute demande de passeport conduit à la délivrance d'un passeport biométrique pouvant entraîner un délai supplémentaire de fabrication. (Passeport muni d'une puce contenant des données permettant l'identification de son porteur sur la base de caractères physiologiques ou de traits comportementaux automatiquement reconnaissables et vérifiables). Les mineurs doivent également posséder leur propre passeport.



ATTENTION : Pour les États-Unis : vous devez être détenteur d'un passeport sécurisé à lecture optique ou biométrique. Les mineurs doivent également détenir un passeport sécurisé individuel.

L'établissement de ces documents par la sous-préfecture demande un délai incompréhensible (délais indicatif : 1 mois pour des dossiers déposés en avril). Pour être sûr d'avoir vos papiers à temps, n'hésitez pas à effectuer vos démarches dès à présent.

ÉQUIPEMENTS : PROGRAMMATION 2010-2012

Lycée définitif:2010

2^e Gymnase:2011

Piscine intercommunale:2012



Piscine
intercommunale



É d i t o

Denis Gayaudon, Maire de Serris



Les dernières élections régionales qui ont malheureusement connu un fort taux d'abstention, ont toutefois montré par leurs résultats que **les Serrissiens se sentent de plus en plus concernés et sensibilisés par les thèmes de protection environnementale et de problématiques de développement durable**. Ce constat nous renforce dans notre volonté de, sans cesse, agir en ce sens. Ainsi, par exemple nous avons fait l'**acquisition de véhicules électriques** aussi bien pour les services techniques que pour la police municipale

Pour autant, inscrire l'ensemble de nos actions dans une vision durable, c'est aussi **constamment défendre une certaine vision de l'avenir de notre territoire autour d'un développement équilibré et harmonieux**, avec une augmentation progressive de la population permettant à chacun de trouver une qualité de vie légitime.

C'est dans cet esprit que se développe actuellement le quartier du lac à proximité de l'Hôtel de ville et c'est fort de ce même objectif que **nous défendons notre vision auprès de l'État qui prépare la modification du Projet d'Intérêt Général concernant notre territoire**.

Il est notamment **indispensable de maintenir un équilibre entre logements et emplois** afin de favoriser l'accès à l'emploi à proximité de son lieu de résidence, mais aussi d'accroître nos ressources. Ainsi, actuellement plus des 2/3 des recettes fiscales de la commune relatives au foncier bâti industriel proviennent du centre commercial.

Par ailleurs, le **Directeur du Centre commercial** m'a dernièrement adressé un dossier de **demande de classement en zone touristique d'affluence exceptionnelle**. Les évolutions juridiques introduites par la **loi du 10 août 2009** permettent, dans ce cadre, l'**ouverture dominicale si le Préfet valide la demande de classement**.

Vous trouverez aussi dans ce numéro un encarté détaillé sur le budget communal voté lors du Conseil Municipal du 29 mars 2010.

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de Monsieur Martin Steffen, Maire de Serris de 1983 à 1989. Je m'associe à la peine de ses proches et présente au nom de la commune mes sincères condoléances à son épouse et l'assure de toute ma sympathie.

Denis Gayaudon,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Denis Gayaudon".

Maire de Serris.

Le Serrissien

• Directeur de la publication:

Denis Gayaudon,
Maire de Serris.

• Comité de rédaction:

Frédéric Balluet,
Geneviève Chaffard, Martine Offroy,
Luc Chevalier, Sylvie Audrain,
Anicet Fabriano, Philippe Richard,
Edwige Colombet, Xavier Lanéry.

• Secrétariat de rédaction :

Service Communication:
Nicolas Humbert,
Katell Hellegouarc'h,
Romain Rouland.

• Photos :

Service Communication

• Conception graphique:

Service Communication.

• Impression :

Imp. Concept Promotion
Tél.: 01 60 42 44 40.
Imprimé sur du papier PEFC
Certification Label Imprim'Vért

• Tirage:

4000 ex.

Dépôt légal: 2^e trimestre 2010

Sommaire

EN VUE, TRÈS VITE

4

■ 4^e édition du Marathon photo
Fnac - Canon - Ville de Serris.

■ Les séjours et stages d'été
organisés par la ville de Serris.

DOSSIER

6

■ *Vers une spécialisation
tertiaire de l'économie
de notre territoire.*

■ Le Centre Commercial Val d'Europe
bientôt ouvert le dimanche ?

■ De nouveaux services sur le territoire serrissien.

L'ALBUM DE SERRIS

9

- Serris se met aux bulles.
- 2^e édition de la Semaine Nationale du Développement Durable.
- Carnaval 2010 : "Passez au vert".
- En bref...
- Les nouveaux habitants à la rencontre de Serris.
- Les œufs dans les yeux.

COUP D'ŒIL

19

■ *Le cours du Danube
en plein
aménagement*

■ Retour vers le passé serrissien.

Encart détachable: Le budget 2010

SPORTS

- Le HandBall Club Serris Val d'Europe en route vers les sommets.

21

DÉMOCRATIE

- Élections régionales : résultats

22

- Tribunes
- Serris : délibérations du Conseil Municipal.

AU QUOTIDIEN

- Démarche : Chiens dangereux que dit la loi ?

36

- Éco-Gestes.
- Nouveaux commerces et services
- Revalorisation des tarifs à la population
- Déjections canines.
- Petit rappel.

En Vue très vite

À l'affiche

4



Ghislaine
SERVIÈRES

Conseillère municipale
Déléguée auprès du
Personnel Communal et des
Partenaires Extérieurs

*Pour la quatrième année consécutive,
la Fnac Val d'Europe, en partenariat
avec la ville de Serris, organise le
Marathon Photo de Serris.*

**Participez à un défi photo pour
mettre votre créativité à l'épreuve !**

Illustrez 3 thèmes dévoilés tout au long de la journée
et ramenez vos 2 clichés par thème dans le temps
imparti.

- Composez votre équipe de 2 personnes,
- Inscrivez-vous à l'accueil de la FNAC Val d'Europe,
- Munissez-vous de votre appareil photo numérique
et d'une carte mémoire vierge

Déroulé du Marathon

9h00: rendez-vous à l'Hôtel de Ville de Serris pour le coup
d'envoi du marathon.

10h00-12h00: Annonce du 1^{er} thème à illustrer.

12h15: Déjeuner dans le Bourg de Serris.

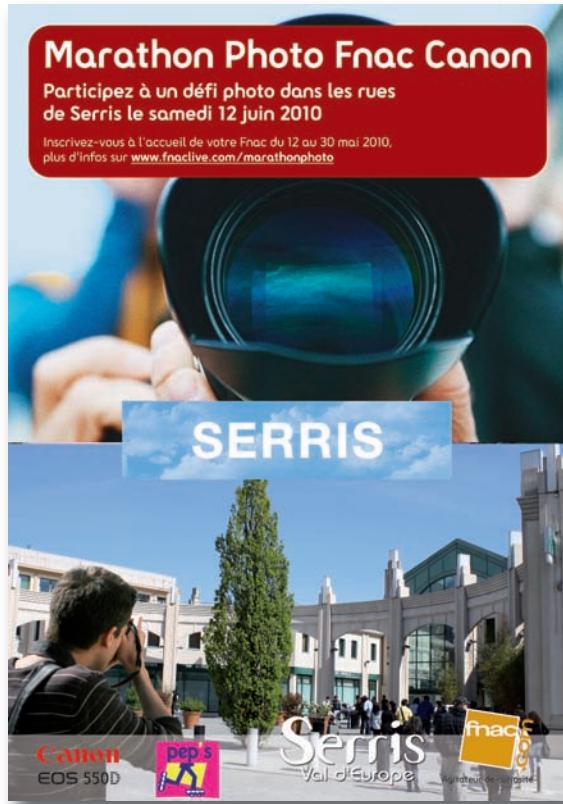
14h00 à 18h00: Annonce des 2^e et 3^e thèmes.

Inscriptions du 12 mai au 6 juin 2010, à l'accueil de la Fnac
Val d'Europe, 14 Cours du Danube 77 711 Serris.

Modalités d'inscriptions disponibles à l'accueil du magasin
Fnac ou sur www.fnaclive.com/marathonphoto

Samedi 12 juin 2010

Quatrième Marathon Photo numérique ville de Serris - Fnac



Marathon Photo Fnac Canon

Participez à un défi photo dans les rues
de Serris le samedi 12 juin 2010

Inscrivez-vous à l'accueil de votre Fnac du 12 au 30 mai 2010,
plus d'infos sur www.fnaclive.com/marathonphoto

À gagner :

1^{er} PRIX: Reflex EOS 500D

2^{er} PRIX: Compact Ixus 130

3^{er} PRIX: Imprimante MP550

Fête des écoles à Jean de la Fontaine

**Fête des Écoles au groupe scolaire Jean de la Fontaine
samedi 26 juin, à partir de 11 h 30**

Organisée par "Le Corbeau et le Renard", l'association des parents d'élèves de l'école Jean de la Fontaine.

- Vente d'enveloppes toutes gagnantes,
- Nombreux lots à gagner,
- Stands : pêche, chamboule tout, quilles...
- Buvette et restauration,
- Tombola (1^{er} lot: 1 VTT, 2^e lot: 1 DSi XL, 3^e lot: 1 lecteur de DVD portable...)

Renseignements : www.lecorbeauetlerenard.org



5

Kermesse Domaine du Saule

**Le Domaine du Saule organise une kermesse
le samedi 29 mai 2010
dans le Parc des Communes de Serris
de 10 h 00 à 17 h 00**

Chamboule tout - Repas Marocain - Pêche à la ligne
Boissons - Tombolas - Bowling - Voitures anciennes
Motos de collection - Calèche

Ouvert à tous – Venez vous amuser !!!



DOMAINE DU SAULE
26, route de Meaux
77700 Serris
Tél. : 01 60 42 42 70
Courriel :
domainedusaule@aede.fr

Les jeunes Serrissiens ont du Cœur

Tous les bénévoles des Restaurants du Cœur de la ville d'Esbly tiennent à remercier les enfants des Centres de loisirs de Serris ainsi que ceux de l'accueil Périscolaire Henri Matisse et les adolescents de la Maison des jeunes "Les Semailles" pour la collecte qu'ils ont effectuée au profit des personnes accueillies dans leur centre.

Le résultat de cette collecte est le suivant:

- 81 kg de denrées alimentaires,
- 1 kg d'aliments pour bébé,
- 1 kg de produits d'hygiène,
- 6 kg de produits d'entretien,
- et divers jouets, peluches et livres.



Tous les produits collectés ont été proposés aux bénéficiaires lors des jours d'ouverture du centre.

Les bénévoles remercient également M. Denis Gayaudon, Maire de Serris, d'avoir donné son accord pour cette collecte et M. Régis Maksud, Responsable de l'Accueil Périscolaire Henri Matisse, qui a veillé au bon déroulement de celle-ci.

6

Les séjours d'été organisés par la ville de Serris

Comme chaque été, le service Action Éducative organise plusieurs séjours sport, enfance et jeunesse.



**Edwige
COLOMBET**

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
scolaire



Luc CHEVALIER
Maire Adjoint
Délégué au Sport et à
la Jeunesse

ENFANCE

Du 23 au 28 août 2010

Le service Action Éducative propose, cet été, la mise en place d'un séjour sur le Canal du Nivernais pour les enfants des classes de CM1 et CM2 (en 2009-2010).

Activités : découverte du canal du Nivernais, pilotage des péniches, VTT, canoë, baignade, pêche, observation des étoiles, feu de camps...

20 places disponibles. Nombre de places limité. Inscriptions du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2010.

JEUNESSE

Du 4 au 11 juillet 2010

Le service Action Éducative propose cet été la mise en place d'un séjour à Valras Plage pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans.

Activités : équitation, quad, catamaran, accrobranche,...

12 places disponibles. Nombre de places limité. Inscriptions du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2010.

SPORT

Du 5 au 17 juillet 2010

Séjour sportif en Ardèche pour les enfants âgés de 11 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activités de pleine nature".

Activités : eau vive, escalade, VTT, course d'orientation, randonnée,...

Les 15 jeunes qui seront accueillis sur ce séjour seront encadrés par une équipe éducative constituée de deux éducateurs sportifs municipaux, ainsi que d'une animatrice vacataire.

Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.

Inscriptions du samedi 12 juin au samedi 19 juin 2010.

Du 19 au 23 juillet 2010

Stage multisports pour les enfants âgés de 8 à 11 ans.

Activités : Tennis, Ultimate, Hand Herbe, Tir à l'arc, Olympiade, KinBall,...

Sortie à Fontainebleau.

Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.

Du 23 au 31 août 2010

Stage multisports pour les enfants âgés de 8 à 11 ans.

Tarifs en fonction du quotient familial. Nombre de places limité.



Retrait des dossiers, renseignements et inscriptions auprès du service Maëlis à l'Hôtel de Ville de Serris.

Inscriptions dans l'ordre d'arrivée des dossiers.

Tél. : 01 60 43 67 92. Courriel : maelis@mairie-serris.net



**Anicet
FABRIANO**
Maire Adjoint
Délégué à l'Urbanisme
et au Développement
Économique



Qu'il s'agisse d'établissements commerciaux ou de services, le nombre d'entreprises du secteur tertiaire implantées sur le territoire ne cesse de croître. État des lieux du développement économique de notre commune.

Serris, forte de ces espaces privilégiés pour l'implantation d'entreprises, poursuit son développement économique et plus particulièrement au cœur du parc d'entreprises ou dans le centre urbain. Ainsi, **en 2009, 95 nouvelles entreprises ont été créées sur notre commune**. Avec 719 établissements économiques sur son territoire, Serris réunit **près de 45 % des entreprises du Val d'Europe**. Cette évolution souligne également la spécialisation de notre commune dans l'économie tertiaire, celle du commerce et des services.

Avec près de **150 entreprises spécialisées dans le secteur de l'aide aux entreprises**, ce secteur représente près de 21 % de la puissance économique de notre commune.

La plupart des grandes et moyennes entreprises ayant intégré dans leur management la nécessité de se recentrer sur leur cœur de métier, le secteur des services aux entreprises est en plein développement. En effet, elles externalisent un nombre croissant de tâches. De la communication au service informatique en passant par la maintenance, la palette d'activité est large.

Avec près de **270 établissements commerciaux recensés sur la commune**, le secteur commercial demeure le domaine économique

le plus représenté sur notre territoire. Ce secteur représente près de 38 % de l'activité économique serrissienne. Avec leurs 160 enseignes, et les quelque 2 500 personnes qu'ils emploient, la Vallée Village et le centre commercial Val d'Europe, forment deux poids lourds du paysage économique serrissien.

Serris doit également sa vivacité économique au **grand nombre de petites entreprises qui fleurissent sur son territoire** animant l'économie de proximité et maintenant l'emploi local. Ayant vocation à répondre aux besoins de la population (artisanat, commerces de proximité...), elles sont des acteurs essentiels de la vie du territoire. Sur le sol serrissien, le nombre de ces entreprises de moins de 10 salariées avoisine les 515 unités, ce qui représente plus de 70 % des entreprises serrisiennes.



Le Centre commercial Val d'Europe, bientôt ouvert le dimanche ?

Sollicité au mois de mars dernier par le directeur du centre commercial Val d'Europe pour une demande de classement du centre commercial en zone touristique d'affluence exceptionnelle, Denis Gayaudon, Maire de Serris, a décidé de transmettre cette demande au Préfet.

Le débat national sur le repos dominical qui a agité une bonne partie de l'opinion publique au cours de l'été 2009 a donné lieu à la **promulgation d'une loi le 10 août 2009**.

Sur le territoire serrissien, “**La Vallée® Shopping Village**” qui était déjà en **Zone Touristique d'Affluence Exceptionnelle**, le demeure de fait avec la nouvelle loi. Toutefois, depuis cette nouvelle loi, il n'appartient plus au Conseil Municipal de se prononcer systématiquement sur la reconduction annuelle de l'**ouverture dominicale des enseignes concernées**.

Jugeant opportun de bénéficier des avantages de la nouvelle loi, **le directeur du centre commercial a remis à Denis Gayaudon, un dossier de demande de classement en zone touristique exceptionnelle de l'ensemble du centre commercial**; ce qui implique la possibilité d'une autorisation d'ouverture dominicale.

Toutefois, la décision finale ne revient pas au Maire.

En effet, il a uniquement **vocation à transmettre, ou non, le dossier au Préfet**. C'est au Préfet que revient la décision finale relative à cette demande après avoir concerté différentes instances.

Même si le centre



commercial est un partenaire économique essentiel de notre territoire et qu'il en est également un des principaux contributeurs fiscaux, le Maire, pour parfaire l'étude du dossier, a souhaité recueillir un certain nombre d'avis et des garanties concrètes pour les salariés portant sur le volontariat, sur la majoration salariale ainsi que sur le repos compensatoire.

Il s'est également assuré auprès du directeur du centre commercial que des mesures seront prises afin de répondre efficacement aux nuisances que pourrait engendrer une éventuelle fréquentation massive du centre le dimanche.

Précisons également que des enseignes du centre commercial voient désormais leurs principaux concurrents ouvrir le dimanche. Ainsi, des magasins situés dans la zone de PUCE (Périmètre d'Usage de Consommation Exceptionnelle) de Paris peuvent bénéficier d'une ouverture dominicale. Cette zone s'arrête juste avant Serris.

Les services de l'État étudient actuellement cette demande du centre commercial et ne manqueront pas de faire connaître leur décision. **Toutefois, la loi n'implique nullement une obligation d'ouverture le dimanche mais une possibilité offerte aux commerçants désireux d'ouvrir leurs portes lorsqu'ils sont classés en zone touristique d'affluence exceptionnelle.**

De nouveaux services sur le territoire serrissien

Le développement de l'offre de services aux habitants et aux entreprises se poursuit. En complétant et en optimisant l'accueil d'organismes publics et privés sur son territoire, Serris renforce son attractivité, assurant aux entreprises désireuses de s'y installer, une offre large de services de proximité.

Depuis le 26 mai 2009, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine et Marne dispose d'une antenne à Serris. Implanté, boulevard Michaël Faraday, ce site a vocation à fournir un panel de services d'appui aux entreprises. Tout entrepreneur cherchant à créer ou reprendre une entreprise, à la développer au niveau local ou international ou à la transmettre trouvera ici les conseils nécessaires.

En 2012, cela sera au tour du siège de cette même CCI de s'implanter à Serris. Réunis en assemblée plénière, le 31 mars 2008, les élus de la Chambre de Commerce et d'Industrie ont décidé de déplacer le lieu d'implantation de leur futur siège social. Les locaux provisoires établis sur la commune de Lognes étaient devenus trop exigus depuis la fusion des chambres de commerce de Melun et de Meaux en 2003. Attiré par la localisation, l'image et les qualités environnementales du Parc d'entreprises serrissien, la CCI s'installera dans un ensemble de locaux d'environ 5000 m², idéal pour accueillir la centaine d'employés.

Perspective du futur siège social de la CCI



Le S.I.M.T., premier service de santé au travail de Seine et Marne, s'implantera quant à lui au cours de l'année 2012 au cœur de la ZAC du Prieuré. Association à but non-lucratif (type loi 1901), cette structure est agréée par le Ministère du Travail afin d'assurer ses missions liées à la santé et à la sécurité au travail. Elle regroupe une centaine de professionnels de la santé: médecins du travail et secrétaires médicaux qui interviennent auprès de 100 000 salariés au sein de 8 500 entreprises départementales.

Son siège social s'étendra dans un bâtiment de 3 000 m². Il s'agira, par ailleurs du tout premier bâtiment à énergie positive réalisé au Val d'Europe et, plus généralement, sur l'ensemble du secteur de Marne-la-Vallée. Un bâtiment à énergie positive étant un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme sur une période donnée.

Le Pôle Emploi du Val d'Europe quitte Serris pour Chessy. Il intègre désormais la Maison des Services Publics au 27 place d'Ariane.

Les employés du Pôle Emploi rejoindront ceux du "Service emploi" du SAN, de la chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, du Fongécif île de France et de la Chambre des Métiers et de l'artisanat du Nord Seine et Marne. Cette centralisation optimisera ainsi la qualité du service rendu aux citoyens en simplifiant les démarches à la fois pour les demandeurs d'emploi et pour les entreprises locales. Les entités étant toutes réunies au sein d'un même lieu cela permettra un échange de données plus rapide.

10

Les œufs dans les yeux



Tradition incontournable du week-end de Pâques, la chasse aux œufs demeure un moment attendu par un grand nombre de petits serrissiens.

Organisés conjointement par le service Action Éducative et le service Petite Enfance, ces événements ont réuni une nouvelle fois un large public.

**Xavier
LANÉRY**

Adjoint au Maire
Délégué à la
Solidarité,
à la Famille
et à la Petite Enfance

**Edwige
COLOMBET**

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
scolaire

Le matin, une quarantaine de bambins âgés de moins de 4 ans ont bravé le froid pour "chasser" l'œuf au Square des Tournesols. Arpentant de fond en comble le square, ils ont déniché une multitude de petits œufs colorés dissimulés dans la végétation. Une fois la chasse achevée, les enfants ont pu profiter librement de l'espace de jeu implanté au Square des Tournesols.

Deux autres animations, l'une pour les 5-6 ans et l'autre pour les 7-11 ans réunissaient les enfants au sein du Parc des Communes et de l'accueil périscolaire "les P'tits loups". Un grand jeu mêlant épreuves sportives et activités de réflexion leur permettait de remporter eux aussi des œufs colorés.



Les organisateurs ont souhaité donner à cet événement, organisé pendant la Semaine du Développement Durable, une dimension de sensibilisation du jeune public à ces valeurs défendues par la municipalité. Ainsi, cette année, plus question de ramasser de caloriques œufs en chocolat enrobés d'aluminium... Les œufs dissimulés aux quatre coins du square des Tournesols étaient des œufs fictifs. Les enfants échangeaient ensuite leurs œufs contre des produits issus de l'agriculture biologique, plus en adéquation avec la politique diététique menée au sein des crèches de la commune.



Serris se met aux bulles

Le 3 avril dernier la Ferme des Communes accueillait la première journée de la BD de Serris organisée dans le cadre des Rencontres autour du livre. Retour sur cette animation qui a rassemblé auteurs et lecteurs autour de leur passion commune.



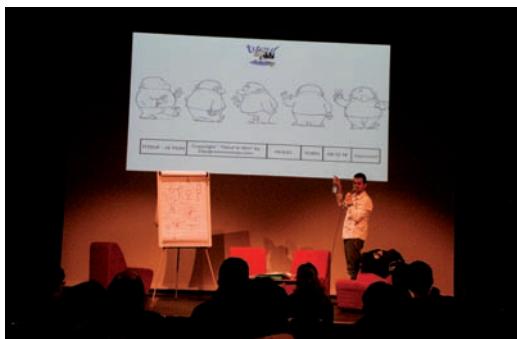
Gilbert
BRULFERT

Conseiller Municipal
Délégué à L'Animation
et au Jumelage

Qualifiée par beaucoup de "9^e art", la Bande Dessinée ne cesse de connaître un succès croissant. Pas étonnant alors que la ville de Serris y consacre sa fête du livre. Ce rendez-vous est né de la volonté de Gilbert Brulfert, conseiller municipal délégué à l'animation et au jumelage, passionné de Bande Dessinée. Il a ainsi chargé le service Animation de la ville, en partenariat avec l'association "Des bulles dans la Marne" de bâtir un événement autour de la Bande Dessinée pour la 3^e édition des rencontres autour du livre.

Au cours de l'après-midi, les auteurs invités, notamment des auteurs régionaux, rencontraient leurs lecteurs à travers une séance de dédicaces. C'est donc dans une ambiance chaleureuse et bon enfant qu'une soixantaine d'admirateurs ont pu discuter librement de leur passion avec ces professionnels et repartir avec un dessin original de leur auteur préféré. À cet effet, la Fnac du Val d'Europe tenait un stand présentant toutes les œuvres de ces auteurs.

Le matin, une cinquantaine d'amateurs de bande dessinée a pu participer à une Rencontre/Débat avec Georges Abolin, réputé comme l'un des meilleurs animateurs de dessin animé français. Ancien élève des Gobelins, Georges Abolin a bâti sa notoriété à travers la série "Total Maîtrise", série sur l'univers du surf et du snowboard. Cet ex-animateur de dessins animés chez Disney a également collaboré à des projets comme Tarzan, Hercule ou Le Bossu de Notre Dame et travaille actuellement à l'adaptation du célèbre personnage de ZEP, Titeuf. Les personnes présentes ont pu profiter de son expérience à travers un ensemble de montage vidéo des dessins réalisés pour Disney et ZEP.



Rencontre/Débat avec Georges Abolin



Séance de dédicaces avec les auteurs de B.D.

12

2^e édition

de la Semaine Nationale du Développement Durable



Martine
OFFROY

1^{re} Adjointe au Maire
Déléguée à
l'Environnement
et au Développement
Durable

"Changeons nos comportements": c'était le thème retenu pour la 8e édition nationale de la semaine du Développement Durable avec plus de 3 500 manifestations proposées en France, dont l'objectif est d'inciter les citoyens à passer durablement à un comportement éco-responsable.

C'est un **rendez-vous annuel majeur** auquel Serris a tenu à participer, malgré le contexte décevant lié aux enjeux mondiaux (échec du sommet de Copenhague) et nationaux (retrait de la taxe carbone) fragilisant du coup les efforts considérables déployés par de nombreuses collectivités qui, elles, ont pris la mesure du dérèglement climatique à affronter sous toutes ses formes, afin de répondre aux objectifs du sommet de Rio en 92, **plaçant l'action locale au premier plan de la promotion et de la sensibilisation aux nouvelles pratiques.**

Ce fut encore pour nous l'occasion de réunir tous ceux qui s'impliquent de près ou de loin dans cette démarche et de proposer un certain nombre d'animations tout au long de cette semaine pour que petits et grands évoluent dans cette sphère du développement durable que chacun reconnaît comme **une réalité incontournable** même si son appropriation reste à ce jour difficile au regard de la conjoncture politique, économique et sociale.

Face à ce remue-ménage politico-économique, relayé de surcroît par de sombres polémiques exploitées par des climato-cyniques, il serait tellement facile de continuer à fermer les yeux et laisser nos enfants gérer cette question...

Et pourtant **3 certitudes s'imposent:**

- sans la mobilisation des territoires, les États ne pourront pas atteindre leurs objectifs de réduction de gaz à effet de serre (GES) ;
- 9 milliards: c'est la population mondiale attendue en 2050. À ce jour, plus de la moitié de cette population mondiale vit en ville, consomme des ressources de la planète et produit 75 % de CO₂.
- l'écologie recueille de plus en plus l'adhésion du public, ce que confirment les résultats des dernières élections régionales.

En attendant que les grands de ce monde se mettent enfin d'accord sur des objectifs clairs et contraignants, à Serris, nous avons fait le **choix de faire du développement durable avec nos petits moyens et à l'échelle de notre position** de petite commune en pleine



Ouverture de la Semaine Nationale du Développement Durable avec l'intervention de l'association Aqui'Brie sur la nappe phréatique de Champigny

PARTENAIRES



croissance, en estimant qu'il faut "**repenser la ville autrement**". Nous aurions pu ne rien faire ou pire attendre que d'autres se risquent avant nous et balisent le terrain pour nous, mais il nous a semblé irresponsable et incommodant de ne pas relever ce défi, et continuer à faire de la gestion communale sans se soucier de l'avenir de nos enfants et de l'avenir tout court.



Présentation par Mme Offroy de la politique environnementale menée sur le secteur ainsi que des projets à venir.

L'action locale est la plus pertinente dans la promotion en faveur d'un changement évident des pratiques quotidiennes. D'ailleurs, **plus de 1300 villes européennes se sont déjà engagées dans la production d'un plan climat visant à réduire de plus de 20 % leurs émissions de gaz à effet de serre en 2020**. C'est un signe encourageant qui ne doit pas laisser indifférent...



Balade à pied au long de Serris, guidée par M. Joly, de l'association Serris Balad'.



Pique-nique "à la découverte du bio".



Contes pour enfants sur le thème du développement durable et de l'écologie, proposés par Céline Ronayne de l'association "Écoute Écoute"



Les visiteurs conducteurs ont eu la possibilité de s'essayer à l'éco-conduite à l'aide d'un simulateur. Aidés d'explications de l'instructeur, les conducteurs ont pu repartir la tête pleine d'astuces pour préserver leur portefeuille et l'environnement !



Présentation du spectacle "Astronomie et Écologie, Des étoiles et des hommes", d'Hubert Reeves, réalisé et animé par Benoît Reeves. Le spectacle a été présenté aux écoles tout au long de la journée puis aux visiteurs de la soirée de clôture du mardi 6 avril dernier.

Le Service Action Éducative

À l'occasion de la Semaine Nationale du Développement Durable, les animateurs des centres de loisirs de Serris se sont mobilisés toute la journée du dimanche 4 avril afin de proposer et de faire découvrir (... redécouvrir) diverses activités, expériences et jeux sur le thème de l'environnement. Ces derniers étaient accessibles aux petits, autant qu'aux grands.

Plusieurs stands accessibles aux enfants et à leurs parents ont été installés dans l'accueil périscolaire "les P'tits loups" et dans la maison des associations "Équinoxe".

Le principe était simple : obtenir le diplôme de l'écocitoyenneté en validant le passeport. Pour accéder à la validation, un passage sur chaque stand permettait l'attribution d'une lettre. Une fois toutes les lettres acquises, un petit travail de remise en ordre des lettres permettait de trouver le mot mystère : "Durable" et ainsi d'obtenir le diplôme de l'écocitoyenneté.



En poussant la porte des "P'tits Loups", les visiteurs tombaient nez à nez avec deux animateurs coiffés de magnifiques chapeaux en papier recyclé. Ces derniers proposaient un panel de jeux de société, tel que le "Détri-tout", ainsi que des coloriages.



Un peu plus loin, deux autres stands poussaient à la curiosité :

- le premier sur le thème de l'eau, avec de multiples expériences et un affichage alarmant sur la surconsommation d'eau,



- le second portait sur la fabrication de produits d'entretien maison et bio (tel que du produit vaisselle à base de bicarbonate de soude) à refaire chez soi.

Un rallye sélectif était également proposé dans une troisième salle, le but de ce dernier étant de trier dans les poubelles adéquates le plus de déchets possible en un minimum de temps.

En extérieur, un stand jardinage offrait aux petits comme aux grands de mettre en pot une plante choisie pour ensuite repartir avec elle. Un peu plus loin, une animatrice proposait un quiz sur le développement durable afin d'enrichir nos connaissances.



La maison des associations "Équinoxe" abritait des expositions sur les thèmes de l'eau, de l'énergie et de la biodiversité, ainsi que des affichages sur la biodiversité réalisés par les écoles de Serris. Un stand produits de beauté bio présentait des recettes pour fabriquer soi-même des masques ou crèmes à base d'avocat, de yaourt, etc...

En Bref...



Carnaval de la section maternelle du groupe scolaire
Henri Matisse.
Un défilé haut en couleurs !



Bourse aux vêtements d'été organisée par les Randonnées
Serrissiennes le samedi 27 mars dernier.

15



Le 19 mars dernier, la Municipalité de Serris invitait la population à participer à une nouvelle conférence/débat sur la thématique du développement durable. Animé par l'association Alliance Terre Vie, ce rendez-vous a permis à un public de connaisseurs, de découvrir un panel de gestes de base permettant de diminuer l'empreinte écologique de son jardin.
Pour plus de renseignements : <http://atv-idf.jimdo.com/>



Soirée Espagnole organisée le 27 mars dernier par l'association "Musique Passion" en partenariat avec la ville de Serris.



Pour la deuxième année consécutive L'Amicale des locataires de la Résidence Urbaine de France du cours de Danube a organisé lundi 5 avril une grande chasse aux œufs dans la résidence, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. À l'initiative du président de l'association, M. David Combe, cette opération a remporté un succès grandissant. Nous tenons à remercier la RUF pour leur participation.

Carnaval 2010

“Passez au vert”

“Passez au vert !”, tel était le nom de l'édition 2010 du carnaval de Serris.

À cette occasion, les participants étaient invités à venir défilé accompagnés de leurs vélos, pousettes, trottinettes et autres moyens de déplacement sans moteur.

L'appel a été suivi puisque pas moins de 240 personnes ont répondu présente ! Dame Nature nous a remerciés de cette pensée pour l'écologie en nous épargnant de la pluie qui avait pourtant occupé une grande partie du week-end.

Parents et enfants ont ainsi participé à ce moment festif organisé par les services Animation et Action

Educative et mené tambour battant par les animateurs des centres de loisirs. Pour

parfaire leurs déguisements, des stands

de création de robes en sacs plastiques et crépon, fabrication de chapeaux en papier, maquillage et sculptures de ballons étaient à disposition. Les enfants des centres de loisirs ont été ravis de retrouver leurs créations (petit train pour les plus petits, caddies colorés, push-cars, etc.) et de les utiliser dans des courses effrénées ! Sans oublier l'atelier d'initiation à la jonglerie où les grands se sont autant amusés que les petits.



Activité maquillage proposée par Disney

Le défilé s'est effectué dans la joie et la bonne humeur entre la salle polyvalente de l'école Jules Verne et la place de Toscane, où les animateurs des centres de loisirs ont offert aux familles une démonstration de jonglerie enflammée et de cracheur de feu. Au retour, un goûter biologique était offert aux participants.

Les organisateurs remercient l'association serrissienne Musique Passion qui a assuré l'animation musicale, les bénévoles du mécénat Disney pour leurs superbes maquillages, les membres de la troupe "Max et Lili" et leur joie de vivre, ainsi qu'Auchan pour la mise à disposition des caddies.

Cette très belle fête n'aurait pas été possible sans l'investissement des enfants, la présence des familles et le travail conjoint des différents services de la municipalité (Animation, Action éducative, Services techniques et police municipale pour ne citer qu'eux).

Merci à tous et rendez-vous l'année prochaine !



Denis Gayaudon, Maire de Serris, entouré de l'équipe d'animateurs.



Même les pirates s'étaient donné rendez-vous pour le Carnaval...



Spectacle de cracheur de feu place d'Ariane.



Les parents aussi ont pleinement participé aux activités proposées.



Au long du défilé, Cours du Tage



**Gilbert
BRULFERT**
Conseiller Municipal
Délégué à l'Animation
et au Jumelage



**Edwige
COLOMBET**
Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
scolaire

Les nouveaux habitants à la rencontre de Serris

Quels sont les services offerts par la Commune ?

Quelles sont les infrastructures sportives ouvertes aux Serrissiens ?

Quels sont les grands projets de la ville ? ...

C'est pour répondre à toutes ces questions que chaque citoyen serrissien installé sur le territoire communal depuis l'année 2009 était invité à participer à une matinée d'information organisée spécialement à leur intention au sein des locaux de l'Hôtel de Ville.

Denis Gayaudon, le Maire de Serris accompagné d'élus, a reçu à l'Hôtel de Ville les nouveaux Serrissiens ayant répondu à l'invitation.

Afin que ces derniers puissent mieux se familiariser avec leur nouvelle commune, il leur a d'abord dressé un historique du développement de la commune en mettant en lumière le rôle de chacun des acteurs intervenant dans la gestion d'une ville nouvelle.

Cette réunion d'information avait également pour mission de présenter l'action des différents services municipaux œuvrant notamment pour le maintien de la qualité de vie serrissienne.

Le Maire a également profité de ce moment convivial pour annoncer les différents projets qui fleurissent sur la commune (nouveau gymnase, nouveaux quartiers d'habitations...).

Ce tour d'horizon de la vie communale a donné la



Présentation de la commune par M. Gayaudon, Maire de Serris.



Visite de la commune en bus.

possibilité aux participants de collecter de nombreuses informations pratiques sur la vie sociale, économique, culturelle et sportive afin de faciliter leur intégration au sein de la ville.

Cette sympathique matinée s'est ensuite poursuivie et conclue par une visite en bus pour découvrir l'ensemble des infrastructures de la commune.

Au final, chaque participant s'est vu offrir une clef USB, gravée à l'image de la ville, contenant l'ensemble des informations présentées au cours de la matinée ; une autre manifestation de la politique de développement durable menée par la ville, les clefs USB évitant l'impression superflue de documents.

Interview d'une nouvelle serrissienne

Interview de Madame Aurélie Robin, nouvelle habitante serrissienne ayant participé à la réunion d'accueil des nouveaux habitants organisée par la municipalité.

• Depuis combien de temps, êtes-vous installée à Serris?

Mon conjoint et moi-même sommes installés sur la commune depuis le 4 mars 2010.

• Pourquoi avoir choisi de vous installer sur la commune? Quels facteurs ont motivé votre installation?

Nous cherchions à devenir propriétaires d'un appartement tout en recherchant une commune restant dans notre zone géographique, nous habitions Pontcarré auparavant.

La multitude de services de proximité a été un facteur important de notre choix. (Proximité de la ligne A du RER, Centre commercial, accès aux loisirs...).

Nous avons eu le coup de cœur sur le bourg de Serris, alliant tranquillité, sérénité et nombreux services de proximité (petite supérette, boulangerie, point presse, nombreux arrêts de bus, parcs et coin verdure...)



• Comment jugez-vous l'offre de services municipaux offerte aux Serrissiens?

Même si nous ne sommes installés sur la commune de Serris depuis seulement 1 mois et demi, nous constatons qu'un énorme effort est fait sur les différents services municipaux, tant au niveau éducation, jeunesse, animation, culturel et communication. Serris semble être une commune active et proche de sa population.

Habitant le bourg, il est très pratique de posséder une annexe de la mairie proche de chez nous afin d'y effectuer diverses démarches administratives, et éviter des déplacements jusqu'à l'Hôtel de ville. Il en va de même pour les personnes à mobilité réduite par exemple, les personnes âgées ou les personnes tout simplement sans véhicule.

• Quels éléments sur la commune la réunion des nouveaux habitants vous a-t-elle permis d'apprendre?

La réunion des nouveaux habitants est un moment privilégié

de rencontres et d'échanges avec les différents acteurs de notre commune, notamment Monsieur le Maire et d'autres élus. C'est également un moment de rencontres avec d'autres nouveaux habitants.

C'est dans la convivialité que sont présentés les divers services de la Mairie ainsi que leurs différents interlocuteurs, mais aussi les différents projets en cours d'élaboration ou à venir.

Cette réunion permet aussi aux nouveaux arrivants de découvrir d'autres aspects de leur ville tant sur le plan historique, démographique que culturel.

• Que pensez-vous de votre cadre de vie à Serris?

Malgré son étiquette de ville nouvelle, Serris reste une commune accueillante. L'aménagement du territoire a été largement pensé pour répondre à un cadre de vie agréable.

• Quels adjectifs utiliseriez-vous pour décrire la vie à Serris?

La vie serrissienne en quelques mots : chaleureuse, dynamique, conviviale, respectueuse de l'environnement et du développement durable, fleurie, culturelle... Une ville agréable où il fait bon vivre!

• Selon vous, quels sont les atouts de Serris? ses faiblesses?

Serris a la chance de se situer à une trentaine de kilomètres de Paris, de disposer d'une gare RER et d'une ligne TGV à proximité. Très bien desservie en transport, elle l'est tout aussi bien en ce qui concerne ses commerces, en effet le centre commercial Val d'Europe est un atout très attractif. Notre commune dispose de nombreux services municipaux mais aussi d'équipements (scolaires à tous niveaux, équipements sportifs et culturels, médiathèques), qui la rendent donc très dynamique.

Je ne sais pas si réellement je saurais indiquer les faiblesses de Serris mais en tout cas, je souhaiterais que la politique de transport soit renforcée sur notre commune ; la ligne du RER A reste la plus utilisée de toute la France, une trop grande affluence aux grandes heures la caractérise encore, il serait souhaitable d'avoir davantage de bus afin de desservir la gare.

Serris doit poursuivre tous ses efforts afin de rester une ville dynamique.





**Philippe
RICHARD**

Adjoint au Maire
Délégué aux Travaux



**Edwige
COLOMBET**

Adjointe au Maire
Déléguée à l'Enfance
et à la Restauration
scolaire

Le cours du Danube

En plein aménagement

De la Place d'Ariane au lycée Émilie du Châtelet en passant par l'école Henri Matisse le cours du Danube est en plein réaménagement. Une réunion de quartier a été organisée le 17 mars dernier afin de présenter ces différents projets d'aménagement aux riverains concernés.

Réaménagement de la Place d'Ariane:

Souvent engorgée par le stationnement sauvage de véhicules en attente de passagers empruntant le RER, la Place d'Ariane gagnera prochainement en fluidité en devenant une voie à sens unique dans le sens Chessy Serris.

La circulation s'effectuera sur une seule voie, la seconde étant dévolue à une zone de dépose minute destinée à résoudre les problèmes de stationnements sauvages très fréquents sur cette artère; une zone dépose minute permet l'arrêt d'un véhicule pour déposer ou embarquer un passager, de ce fait, **le stationnement y est interdit.** Le conducteur s'arrête uniquement le temps nécessaire pour embarquer ou déposer son passager en restant au volant de son véhicule. Pour les arrêts plus longs, un dispositif de stationnement de 36 places (dont 5 réservées aux personnes à mobilité réduites) sera également mis en place (voir plan ci contre).

Destiné à trouver des solutions à la problématique de

cette rue, ce dispositif sera mis en place à titre provisoire et réévalué en fonction des résultats constatés.

L'accueil périscolaire Henri Matisse:

L'extension du Groupe scolaire Henri Matisse consiste en la réalisation d'un bâtiment à rez-de-chaussée sur la zone actuellement réservée aux parkings des enseignants. Ces nouveaux locaux seront destinés à l'accueil périscolaire des élèves des écoles maternelle et primaire Henri Matisse. Toutefois, les locaux existants, maternels et primaires ne seront pas modifiés.

Rendus nécessaires par l'augmentation du nombre d'élèves accueillis dans cet établissement, ces travaux permettront de dégager les salles de classe jusqu'à présent dédiées à l'accueil périscolaire

D'architecture sobre et compacte, ce bâtiment répond aux fortes contraintes acoustiques liées à cet emplacement grâce à une isolation phonique renforcée. Sa structure en bois lui confère de la légèreté permettant d'obtenir un bâtiment à faible impact environnemental.



Perspective du projet d'extension du groupe scolaire Henri Matisse.



BUDGET 2010



00101001010010010100101001



Serris
Val d'Europe

ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2010



Denis GAYAUDON
Maire de Serris

- Avoir une gestion saine et rigoureuse de manière à ne pas obérer l'avenir.
- Maintenir un bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.
- Continuer d'engager nos actions dans une dynamique de développement durable et de mise en place d'Agenda 21
- Poursuivre (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services
- Renforcer les projets en lien avec la dématérialisation
- Poursuivre notre démarche d'établissement de marchés publics
- Poursuivre le soutien aux associations
- Répondre aux besoins croissants de solidarité des populations en favorisant la création d'une épicerie sociale
- Poursuivre des programmes de réhabilitation des infrastructures publiques pour la voirie
- Chercher des subventions pour aménager les derniers bâtiments de la Ferme des Communes en particulier par un contrat État Région via le SAN
- Continuer d'équilibrer notre budget par des fonds propres pour l'année 2010
- Consacrer comme chaque année 500 000 € aux dépenses courantes d'investissement pour :
 - o Les travaux de sécurité des bâtiments
 - o La gestion du parc informatique
 - o La gestion du parc mobilier
 - o Les besoins en « matériel » propres à chaque secteur.
- En 2010, comme en 2009, nous faisons le choix d'indexer la participation financière aux services municipaux à l'inflation de l'année écoulée mais aussi, et surtout, de ne pas augmenter le taux de fiscalité communale.

ORGANISATION POLITIQUE & ADMINISTRATIVE



Europe



État



Région



Département

EpaFrance

L'EPA participe au financement et à l'aménagement des terrains rendus constructibles.



Établissement public



Commune

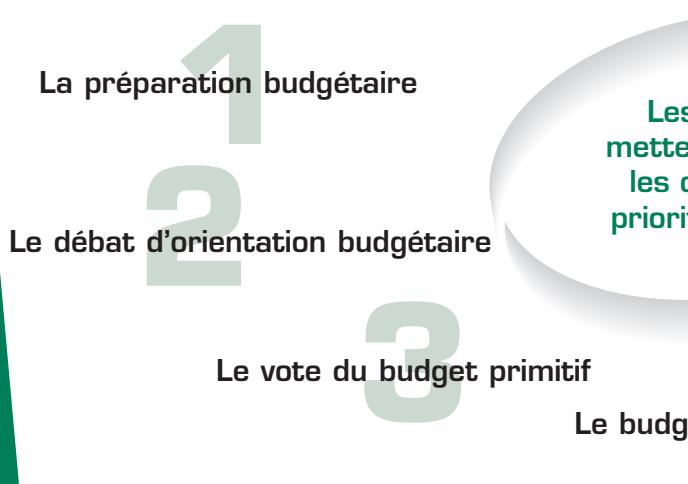


SAN

Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe

Le SAN finance la construction de nombre d'équipements publics grâce à la compensation de la taxe professionnelle pour 2010.

DÉROULEMENT BUDGETAIRE



Le budget est un acte majeur pour une commune car il est avant tout l'expression chiffrée d'une volonté politique au sens grec du terme, c'est-à-dire de la gestion de la cité et même, dans notre cas, de son développement et de sa croissance. Le Débat d'Orientation Budgétaire a préparé le budget primitif dans ce qu'il a de plus fondamental c'est-à-dire, la capacité financière de pouvoir honorer, année après année, tout au long d'un mandat de 6 ans, les engagements que la majorité a pris auprès des Serrissiens, dans son projet de "vivre ensemble à Serris".



PRINCIPES DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Le budget d'une commune comporte 2 sections :

- La section de fonctionnement qui reprend les charges et les produits pour les opérations de gestion courante.
- La section d'investissement qui retrace les opérations de la ville modifiant la valeur du patrimoine municipal.

La section de fonctionnement :

Recettes :

- Les dotations affectées au fonctionnement,
- Les recettes fiscales,
- Les produits d'exploitation et du domaine,
- Les subventions.

Dépenses :

- Les charges de personnel,
- Les frais de fonctionnement de l'ensemble, des services publics,
- Les charges d'intérêts de la dette,
- Les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes.

La section d'investissement :

Recettes :

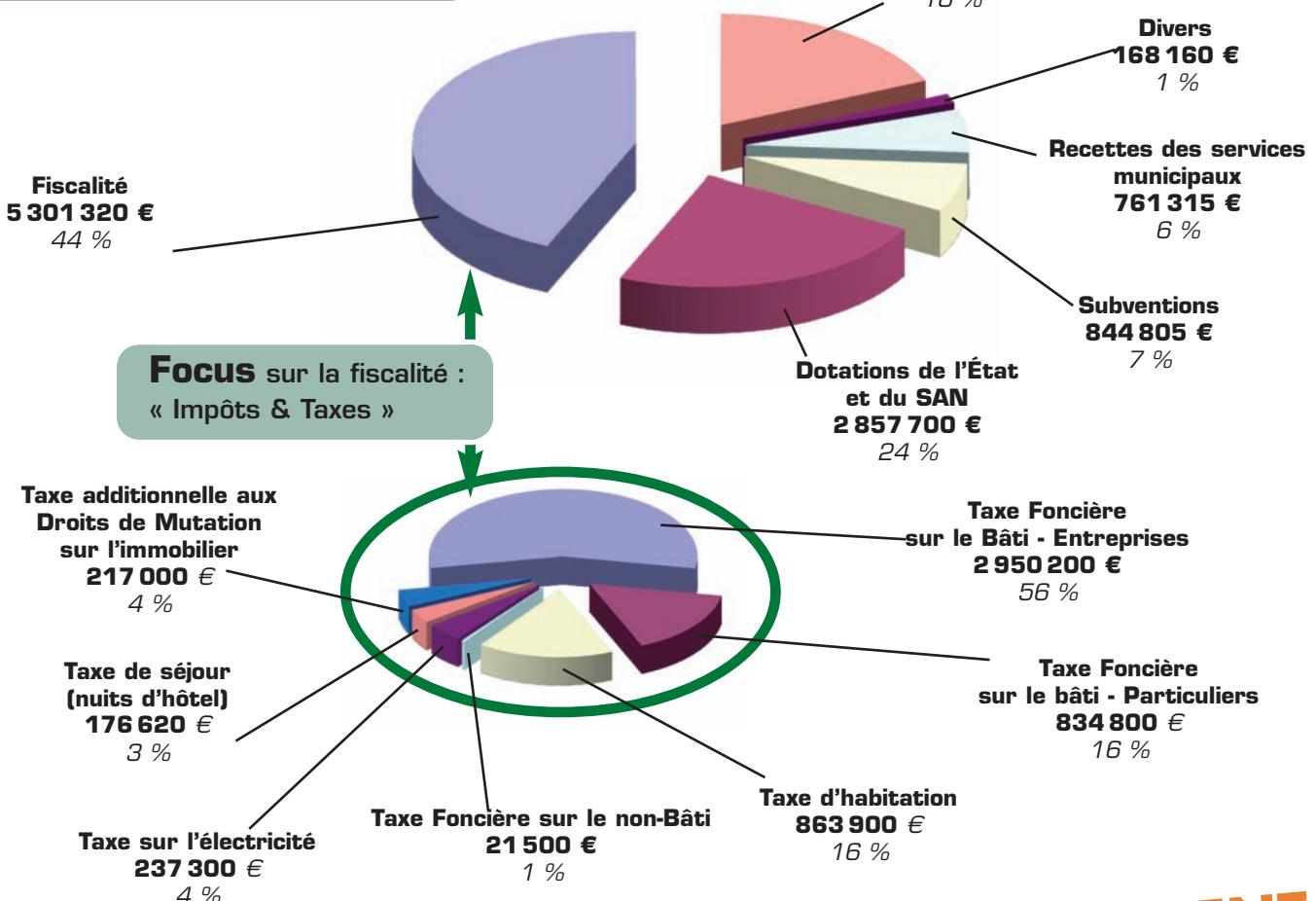
- Excédent de fonctionnement,
- Les subventions d'équipements reçues,
- Les emprunts.

Dépenses :

- Les dépenses d'équipements,
- Le remboursement du capital des emprunts.

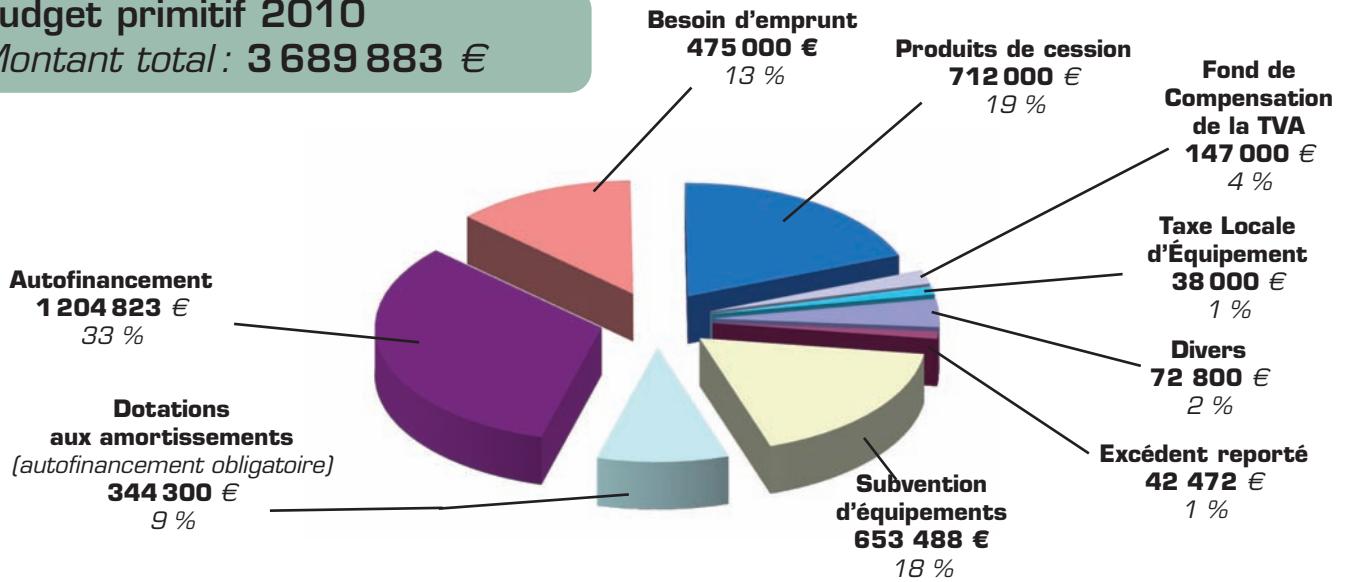
RECETTES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT

Budget primitif 2010
Montant total : 12 178 318 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT

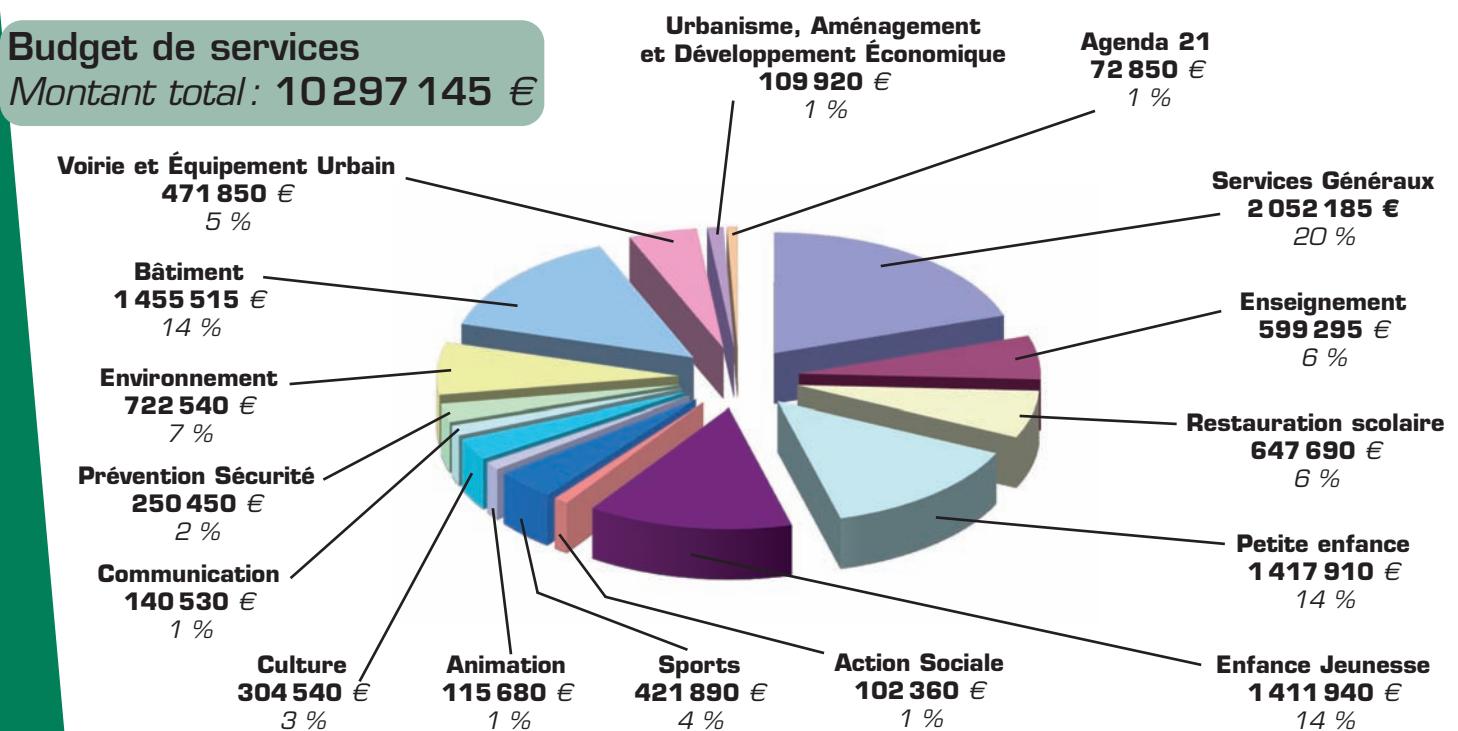
Budget primitif 2010
Montant total : 3 689 883 €



DEPENSES DE LA COMMUNE FONCTIONNEMENT

Budget de services

Montant total : 10 297 145 €

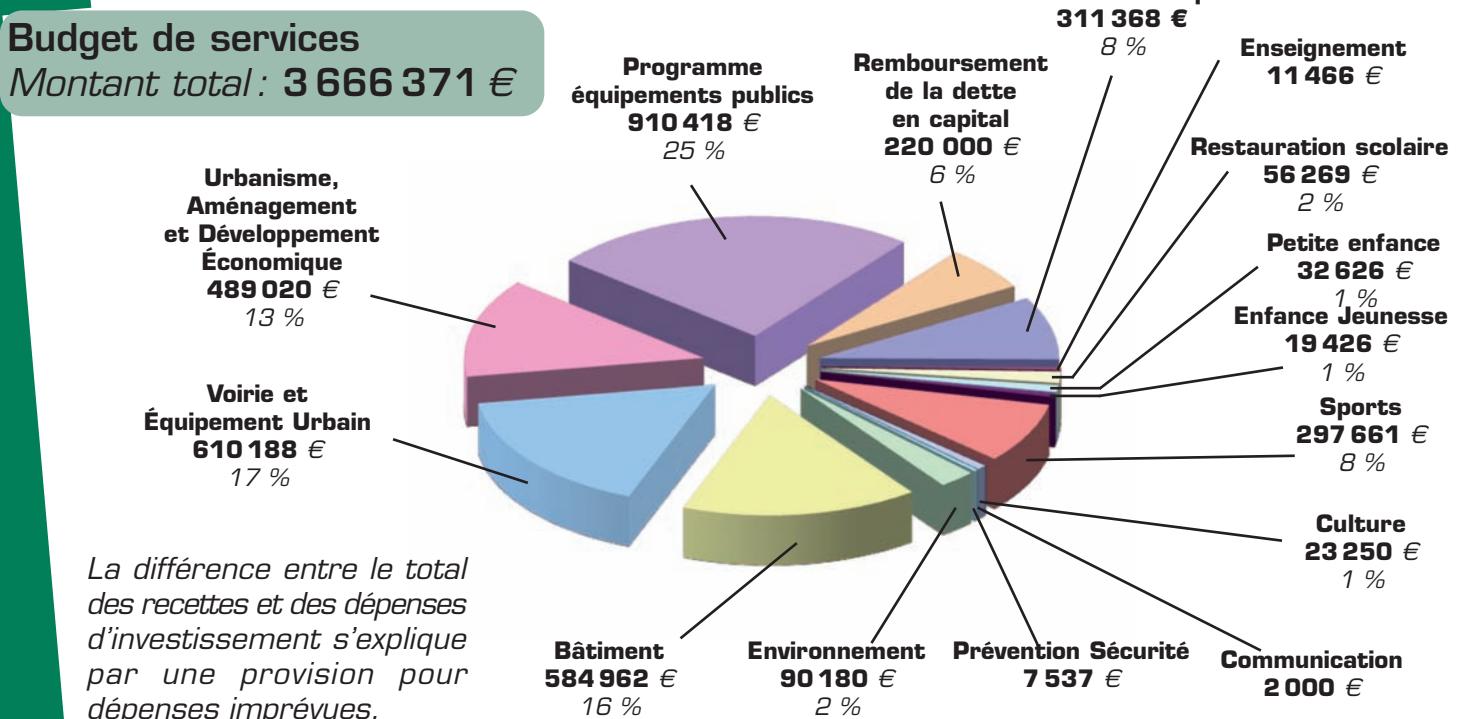


La différence entre le total des recettes de la commune (12 178 318 €) et des dépenses de fonctionnement (10 257 145 €) s'explique par les intérêts d'emprunts, l'autofinancement, les participations à des organismes extérieurs (Centre Départemental d'Incendie et de Secours, Centre de Pédagogie pour handicapés...).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Budget de services

Montant total : 3 666 371 €



La différence entre le total des recettes et des dépenses d'investissement s'explique par une provision pour dépenses imprévues.

BUDGET 2010



**Accueil État Civil
Ressources Humaines,
Administration générale,
Informatique,
Service Maëlis,
Service marchés publics.**

Dépenses
de fonctionnement
2052 185 €
*20 % du total
du fonctionnement*

Dépenses d'investissement
courant :
311 368 €

Dépenses de personnel
du service : **78 %**

Fonctionnement Service :
22 %



Groupes Scolaires :
*Jean de La Fontaine, Robert
Doisneau, Jules Verne, Henri Matisse.*
**994 élèves ont été accueillis en maternelle
et primaire à la rentrée 2009.**

Dépenses
de fonctionnement
599 295 €
*6 % du total
du fonctionnement*

Dépenses d'investissement
courant :
11 466 €

Dépenses de personnel
du service : **78 %**

Fonctionnement Service :
22 %



**Plus de 700 repas servis par jour
dans les 4 groupes scolaires.**

Dépenses
de fonctionnement
647 690 €
*6 % du total
du fonctionnement*

Dépenses d'investissement
courant :
56 269 €

Dépenses de personnel
du service : **45 %**

Fonctionnement Service :
55 %



3 structures d'accueil en service :
- Accueil collectif régulier « Les 1 001 bulles »
- Multi-Accueil « Le Carrousel des Bébés »
- Accueil collectif régulier « Terre d'Éveil »

Dépenses
de fonctionnement
1 417 910 €
*14 % du total
du fonctionnement*

Dépenses d'investissement
courant :
32 626 €

Dépenses de personnel
du service : **92 %**

Fonctionnement Service :
8 %



**1 accueil périscolaire
sur les 4 groupes scolaires
2 centres de loisirs :
L'Île aux Enfants et 1,2,3 Soleil
1 Club Pré-Ados
1 Espace Jeunes : Les Semailles**

Dépenses
de fonctionnement
1 411 940 €
*14 % du total
du fonctionnement*

Dépenses d'investissement
courant :
19 426 €

Dépenses de personnel
du service : **86 %**

Fonctionnement Service :
14 %

ENFANCE JEUNESSE

Dépenses d'investissement
courant :
19 426 €

Fonctionnement Service :
14 %

BUDGET 2010



ACTION SOCIALE



Demande de logement
Demande de RSA
Demande de carte de transport
Demande d'allocation spéciale vieillesse
Demandes d'aides financières ponctuelles

Dépenses de fonctionnement
102 360 €
1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 69 %

Fonctionnement Service : 31 %

SPORT



1 complexe tennistique « Les Marmousets »
1 gymnase « Éric Tabarly »
1 stade de foot : « L'Hermière »
1 stade de rugby : « Orsonville »
1 stade football/rugby : « Les Marmousets »
2011: Gymnase du Centre Urbain
2012: Piscine intercommunale

Dépenses de fonctionnement
421 890 €
4 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 66 %

Dépenses d'investissement courant : 297 661 €

Fonctionnement Service : 34 %

ANIMATION



Fête de la Musique
Foire aux Greniers
Semaine du Développement Durable
Forum des Associations
Bal Républicain du 13 juillet
Carnaval de Serris
Etc

Dépenses de fonctionnement
115 680 €
1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 33 %

Fonctionnement Service : 67 %

CULTURE



Centre Culturel de la Ferme des Communes :
- La Maison des Arts
- Salle de spectacle Alfred de Musset
Soutien aux actions culturelles dans les écoles et aux associations

Dépenses de fonctionnement
304 540 €
3 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 35 %

Dépenses d'investissement courant : 23 250 €

Fonctionnement Service : 65 %

COMMUNICATION



Journal Municipal
Programme culturel
Document "nos associations"
Site Internet
Newsletter
Etc

Dépenses de fonctionnement
140 530 €
1 % du total du fonctionnement

Dépenses de personnel du service : 55 %

Dépenses d'investissement courant : 2 000 €

Fonctionnement Service : 45 %

PREVENTION & SECURITE



Equipements :
- 2 voitures gyrophares
- 3 vélos VTT
- 2 scooters électriques
Personnel :
- 6 agents
- 1 vacataire chargé d'un point école

Dépenses de fonctionnement
250 450 €
2 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
7 537 €

Dépenses de personnel du service : 96 %

Fonctionnement Service :
4 %



Espaces verts 30 ha dont :
- Le Parc des Communes
Personnel : 9 agents

Serris a obtenu 3 étoiles du conseil national des villes et villages fleuris.

ENVIRONNEMENT & ESPACES VERTS

Dépenses de fonctionnement
722 540 €
7 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
90 180 €

Dépenses de personnel du service : 33 %

Fonctionnement Service :
67 %



Évolution des surfaces d'équipements publics :
2001 : 13 086 m²
2009 : 31 000 m²

Dépenses de fonctionnement
1 455 515 €
14 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
584 962 €

Dépenses de personnel du service : 19 %

Fonctionnement Service :
81 %

BÂTIMENT



29 km de voirie et d'éclairage publics
Travaux de réhabilitation de la rue de la Morte-paye en 2010

Dépenses de fonctionnement
471 850 €
5 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
610 188 €

Dépenses de personnel du service : 19 %

Fonctionnement Service :
81 %

VOIRIE & EQUIPEMENT URBAIN



Nombre de logements : 3 075 en 2009
Logements sociaux : 612
Développement économique :
- 719 commerces, entreprises de services, etc.

Dépenses de fonctionnement
109 920 €
1 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
489 020 €

Dépenses de personnel du service : 53 %

Fonctionnement Service :
47 %

URBANISME & AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE



Mise en place de l'Agenda 21
Étude préalable au diagnostic partagé
Événements autour du Développement Durable
(Semaine du Développement Durable)

Dépenses de fonctionnement
72 850 €
1 % du total du fonctionnement

Dépenses d'investissement courant :
50 %

Dépenses de personnel du service : 50 %

Fonctionnement Service :
50 %

AGENDA 21

Afin de remplacer les places de parking occupées par le nouveau bâtiment, des places de stationnement de substitution à destination des enseignants seront mises en place à l'extérieur du site.

Le Parvis du lycée:

L'ouverture, en septembre prochain, du lycée Émilie Du Châtelet engendre de nouveaux aménagements du Cours du Danube, axe majeur d'accès au lycée.

Le vaste parvis pavé axé sur le Cours permettra d'ouvrir le lycée sur la ville. Son grand espace et son aspect minéral permettront aux lycéens de profiter d'un

espace accueillant. L'ouverture d'un établissement destiné au public oblige la réorganisation des systèmes de stationnement et de transports dans cette partie de la commune.

Élaborée en étroite collaboration avec l'équipe de direction du lycée, la disposition de ces espaces, vise avant tout une sécurité maximale pour les élèves. Ainsi, les arrêts de bus se veulent éloignés du lycée et les parkings à vélo à distance de la route.

Un dispositif de feux tricolores sera également mis en place à la jonction entre les Cours de la Tamise et du Danube afin de sécuriser la traversée de la chaussée.

21

Réunion de quartier

Le 17 mars, les élus avaient convié les habitants du quartier Henri Matisse (zone comprise entre la place d'Ariane et l'Hôtel de Ville) à une réunion de présentation du projet de réaménagement de la place d'Ariane, du projet d'extension de l'accueil périscolaire Henri Matisse ainsi que du projet concernant l'aménagement du parvis du lycée.



La réunion de quartier du 17 mars, a été le lieu d'échanges constructifs entre les habitants, les élus, les services municipaux, le représentant de l'Établissement Public d'Aménagement et le proviseur adjoint du lycée.



Isabelle CHADRON

Conseillère municipale
Déléguée à la Vie des Quartiers



Joséphine SOLIMAN

Conseillère municipale
Élue référente du quartier
Henri Matisse

Retour vers le passé serrissien

Une équipe d'archéologues de l'INRAP (Institut National de Recherches Archéologiques Préventives) mène à l'heure actuelle une campagne de fouille préventive avant l'urbanisation d'un espace d'un hectare situé devant la brocante de Serris.

La mission de l'INRAP est de sauvegarder par une étude du terrain, les archives du passé enfouies dans le sol, avant que ceux-ci soient définitivement recouverts par les constructions modernes.

La loi du 17 janvier 2001 sur l'archéologie préventive rend obligatoire un diagnostic archéologique avant chaque chantier d'aménagement. Si après ce diagnostic, une fouille apparaît nécessaire, une équipe d'archéologue intervient pour une étude approfondie du sol. Depuis cette loi, l'aménagement du territoire ne se fait donc plus au détriment des vestiges du passé.

Ainsi, le diagnostic du sol du mois d'octobre 2007 ayant révélé la présence de vestiges, une fouille a été lancée. Débutées courant mars les fouilles entreprises par l'équipe de Monsieur Eddy Sethian ont permis de mettre à jour de nombreux vestiges remontant à différentes époques. Les plus anciennes découvertes, des fondations de fermes indigènes (avec leurs maisons, greniers à grain et silos) remontent à l'époque gauloise. Des vestiges datant de l'époque médiévale ont également été recensés, il s'agit de chemins, d'un habitat et d'un four domestique. Ces recherches ont également permis de déterrer une sépulture humaine ainsi que des ossements d'un cheval dont la datation reste à déterminer.

L'ensemble des découvertes est soigneusement répertorié, les vestiges dessinés et les céramiques conservées, numérotées, étudiées et si possible reformées.

Une fois la fouille achevée, soit vers la fin du mois de mai, les travaux des locaux destinés à l'accueil de PME/PMI pourront débuter sans crainte de recouvrir de véritables trésors de notre histoire.



22



Luc CHEVALIER
Maire Adjoint
Délégué au Sport
et à la Jeunesse

Le Handball Club Serris Val d'Europe

En route vers les sommets

Fort de nombreux succès au niveau international, le handball français a le vent en poupe... Créé en l'an 2000, le Handball Club Serris Val d'Europe suit une ascension similaire. Présentation d'un club qui monte:

Créé sous l'impulsion conjointe de la ville de Serris et du SAN du Val d'Europe désireux de trouver un club susceptible d'occuper le tout récent gymnase Éric Tabarly, le HBCVE voit le jour en l'an 2 000.

Soucieux de développer une pratique accessible à tous, hommes ou femmes, enfants ou adultes, le club s'est peu à peu développé. Il compte désormais 3 équipes Senior masculines, une équipe Senior féminine et 10 équipes Jeune allant du baby handball au moins de 16 ans.

Un grand coup de chapeau tout d'abord aux filles de l'équipe des moins de 16 ans. Dans un championnat très relevé, les jeunes Valeuropéennes rencontrent des équipes provenant de toute la région Francilienne. Après 14 journées jouées, avec un total de 38 points avec 12 victoires, elles occupent actuellement la 2^e place du classement.

Les tigresses de Serris ont également profité du Tournoi international d'Arnhem, aux Pays-Bas, pour dévoiler toute l'étendue de leur talent. Après avoir



affronté, et battu, une à une les cinq autres équipes engagées, originaires d'Allemagne, du Danemark et de Hollande, elles terminent première de la "Arnhem Cup".

L'équipe Senior masculine 1 du HBC Serris Val d'Europe réalise elle aussi une saison absolument formidable. Évoluant en prénational, antichambre du haut niveau, les hommes du président Lagrée alignent les bons résultats, en enchaînant les larges victoires. Avec 18 succès sur 22 matchs joués l'équipe accède à la Nationale 3 soit le 5^e niveau national...



Les Tigresses de Serris à Arnhem.



L'équipe Senior en pleine action

Que de chemin parcouru pour ce club depuis sa création !

Le Handball Club Serris Val d'Europe a également été distingué par la Fédération Française de Handball pour son travail en direction du jeune public en recevant le label national "École de hand". Ce label est remis aux clubs portant une attention particulière au développement de cette pratique auprès des enfants de moins de 12 ans. Il met en lumière la qualité et les compétences de l'équipe d'animateurs qui s'investit pleinement dans la formation de ces jeunes. Ces structures de formation permettent à ce jeune public d'aborder sous un autre angle leur éveil à la citoyenneté à travers le respect de ses partenaires, de ses adversaires et de l'arbitre... Et d'en faire, pourquoi pas, de futurs champions !

Encore peu médiatisé, le handball demeure

néanmoins le troisième sport collectif français en nombre de licenciés derrière le football et le basket-ball. Opposant, deux équipes de 7 joueurs, il mêle à la fois puissance physique et prouesses techniques.

Un match peut ainsi se transformer en véritable spectacle... alors n'hésitez pas à venir soutenir notre équipe locale au gymnase Éric Tabarly.



Handball Club Serris Val d'Europe

Président: M. Lagrée

Tél.: 06 84 20 44 81

Correspondant général: M. Carteron

Tél.: 06 88 81 39 38

Courriel: hbcve@wanadoo.fr

Site internet: <http://hbcve.com/>

Gymnase Éric Tabarly

Le staff de formation de l' A.J. Auxerre à Serris

Le 3 mars dernier, le stade synthétique de l'Hermière de Serris accueillait un après-midi de détection orchestrée par le club de football professionnel de l'A.J. Auxerre et organisé par les bénévoles du RC Serris.

Réunissant une trentaine de jeunes footballeurs, nés en 1996, ces journées ont pour objectif d'offrir la possibilité à tous d'intégrer les structures de formation de l'A.J. Auxerre et de réaliser leurs rêves de football professionnel.

Technique, vitesse, déplacement, passe, sens du jeu... les éducateurs bourguignons ont scruté le jeu de ces jeunes franciliens en espérant y trouver un des grands talents de demain.



Élections Régionales

Résultats

Inscrits : 3429

Votants: 1139

Bulletins nuls: 31

Suffrages exprimés: 1108
 (soit 33,22 % de participation)

	Nb de votants	%
Changer pour mieux vivre en Île de France M ^{me} Valérie PÉCRESSE	283	26 %
Liste ouvrière soutenue par Arlette Laguiller M. Jean-Pierre MERCIER	10	1 %
Liste Front National avec Le Pen pour l'Île de France M ^{me} Marie-Christine ARNAUTU	101	9 %
Europe Écologie Région Île de France, avec Daniel Cohn-Bendit, Eva Joly M ^{me} Cécile DUFLOT	190	17 %
Liste démocrate et centriste soutenue par François Bayrou M. Alain DOLIUM	66	6 %
Alliance écologiste indépendante soutenue par Patrice Drevet et Antoine Waechter M. Jean Marc GOVERNATORI	17	2 %
Ensemble pour des régions à gauche solidaires, écologiques et citoyennes M. Pierre LAURENT	41	4 %
La liste chrétienne M. Axel DE BOER	8	1 %
HUCHON 2010 - la gauche pour l'Île de France M. Jean-Paul HUCHON	287	26 %
Rassemblement gaulliste, 100 % indépendant, debout la République M. Nicolas DUPONT-AIGNAN	63	6 %
Tout changer, rien lâcher, liste présentée par le NPA M. Olivier BESANCENOT	40	4 %
Émergence M. Almamy KANOUTE	2	0,18 %

Résultats du 2^e tour des élections régionales :

Serris : le 21 mars 2010

Inscrits : 3429

Votants: 1237

Bulletins nuls: 61

Suffrages exprimés: 1176
 (soit 36,07 % de participation)

	Nb de votants	%
Changer pour mieux vivre en Île de France M ^{me} Valérie PÉCRESSE	501	43 %
HUCHON 2010 - la gauche et les écologistes rassemblés pour l'Île de France M. Jean-Paul HUCHON	675	57 %

Tribune de la majorité

UN PROJET D'INTÉRÊT GÉNÉRAL?

Le projet d'intérêt général (PIG) est l'un des moyens dont dispose l'État pour faire prévaloir les intérêts qui dépassent le strict cadre des limites territoriales des communes et de leur groupement: l'aménagement du secteur IV de Marne La Vallée (dont font partie les cinq communes du Val d'Europe: Serris, Bailly-Romainvilliers, Chessy, Coupvray et Magny-le-Hongre) a été qualifié de projet d'intérêt général par décret ministériel en 1987.

Ce quatrième secteur de la Ville Nouvelle de Marne la Vallée accueille le projet d'Eurodisneyland en France pour la réalisation duquel l'État, la région Île de France, le Département de Seine et Marne, ont signé une convention avec la société "The Walt Disney Company" qui précise aussi bien le programme que les conditions générales de sa réalisation.

Dans le cadre de l'évolution de la convention de 1987, l'État, par le biais de la délégation interministérielle et de l'Établissement public (l'EPAF), modifie le projet de PIG qui devrait être proposé avant l'été prochain. Ce PIG annoncera un certain nombre de nouveaux objectifs qui s'imposeront à l'ensemble des acteurs, collectivités locales comprises.

Certains objectifs connus à ce jour, sont partagés car ils confortent la destination touristique, ils renforcent la diversité économique, ils programment l'implantation de grands équipements, ils préconisent la réalisation d'un carrefour d'infrastructures de transports et de communication.

D'autres, concernant notamment les perspectives en matière de logements à échéance 2030, requièrent notre vigilance; Nous voulons conserver cette qualité de vie que nous connaissons. Pour cela nous défendons l'idée d'une croissance progressive, maîtrisée et non d'une urbanisation excessive, trop dense et trop compacte.

Les élus de la Majorité

25

Vous trouvez dans chaque numéro du Serrissien, 2 tribunes qui correspondent à la composition du Conseil Municipal, l'une du groupe de l'opposition, et l'autre du groupe majoritaire.

Elles sont publiées sous leur responsabilité.

Tribune de l'opposition

PRÉSERVONS NOTRE QUALITÉ DE VIE À SERRIS!

Au mois de février la presse locale a révélé le projet d'ouverture du centre commercial le dimanche. En effet une demande dans ce sens a été adressée par le Maire de SERRIS au Préfet. Les élus d'opposition ont immédiatement interpellé notre Maire sur ce sujet qui nous paraît très important.

Nous réaffirmons la nécessité de concilier le développement économique de notre territoire et le maintien des équilibres touchant à la qualité de vie.

D'une part il nous paraît important de garantir les droits de salariés concernés, et d'autre part de préserver les activités sportives, associatives, culturelles et la vie familiale qui fondent le lien social, et dont les moments privilégiés ont lieu souvent le dimanche.

Bref nous pensons qu'il faut peut-être "moins de biens et plus de liens".

Par ailleurs chacun connaît les sérieux problèmes de circulation et de stationnement aux abords du centre commercial, si on veut les agraver il est impératif de les régler en amont en concertation avec tous les partenaires concernés.

Nous déplorons sur ce sujet comme sur d'autres que des décisions aussi importantes soient prises sans concertation avec la population, dans le secret des cabinets.

P. Gueguen, N. Lejuez, A. Ouedraogo, F. Pradayrol, I. Traoré, A. Bourhim,
Texte remis pour le n° 64 le 16 avril 2010.

Serris: délibérations du Conseil Municipal

Retrouvez le relevé succinct des délibérations des derniers Conseils Municipaux de Serris.

Relevé succinct de la délibération
du Conseil Municipal du 3 février 2010.

■ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2009

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VOTE: 23 Pour, 05 Abstentions et 01 Non-Participation.

■ Débat d'Orientation Budgétaire

LES ORIENTATIONS PROPOSEES

- Avoir une gestion saine et rigoureuse de manière à ne pas obérer l'avenir.
- Maintenir un bon niveau de service, tout en intégrant l'accueil des nouveaux Serrissiens.
- Continuer d'engager nos actions dans une dynamique de développement durable et de mise en place d'Agenda 21
- Poursuivre (en collaboration avec le SAN) une politique pluriannuelle de gros travaux d'entretien de nos équipements.
- Poursuivre la politique d'optimisation de la gestion des services:
- Renforcer les projets en lien avec la dématérialisation
- Poursuivre notre démarche d'établissement de marchés publics
- Poursuivre le soutien aux associations
- Répondre aux besoins croissants de solidarité des populations en favorisant la création d'une épicerie sociale
- Poursuivre des programmes de réhabilitation des infrastructures publiques pour la voirie
- Chercher des subventions pour aménager les derniers bâtiments de la Ferme des Communes en particulier par un contrat État Région via le SAN
- Continuer d'équilibrer notre budget par des fonds propres pour l'année 2010
- Consacrer comme chaque année 500 000 euros aux dépenses courantes pour:
 - Les travaux de sécurité des bâtiments
 - La gestion du parc informatique

- La gestion du parc mobilier
- Les besoins en "matériel" propres à chaque secteur.

- En 2010, comme en 2009, nous faisons le choix d'indexer la participation financière aux services municipaux à l'inflation de l'année écoulée mais aussi, et surtout, de ne pas augmenter le taux de fiscalité communale.

BUDGET 2010 : LES PRINCIPALES TENDANCES (ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU BP + BS 2009)

- Fonctionnement de recettes : 11 725 000 euros
- les recettes propres à l'exercice: 9 550 000 euros soit + 1,87 % par rapport au budget 2009
- les excédents cumulés reportés : 2 175 000 euros
- Fonctionnement dépenses : 11 125 000 euros en matière de dépenses: + 5,80 % (+ 598 000 euros) par rapport au budget 2009.
- Investissement recettes : 965 000 euros
- Investissement dépenses : 1 311 000 euros
- Le besoin d'emprunt : 346 000 euros

SYNTHÈSE :

- Budget de fonctionnement: 11 725 000 euros (recettes + excédents reportés)
- Budget d'investissement: 1 311 000 euros (hors restes à réaliser 2009)

■ Attribution du marché 2009-09, relatif au maintien de la propriété urbaine

Le marché pour le maintien de la propriété urbaine arrive à son terme.

Eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offres, allotti de la manière suivante :

- Lot n° 1: balayage mécanisé et lavage des trottoirs récurrent et occasionnel
- Lot n° 2: nettoyage en recherche ainsi que le nettoyage et vidage des canistettes récurrent et occasionnel
- Lot n° 3: nettoyage récurrent et occasionnel du mobilier urbain
- Lot n° 4: enlèvement des tags et des graffitis
- Lot n° 5: collecte des déchets extra ménagers
- Lot n° 6: mise à disposition de bennes et traitement de leurs déchets pour la collectivité

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois expressément.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire: 209 600 euros TTC (lot n° 1: 100 000 euros TTC, lot n° 2: 76 500 euros TTC, lot n° 3: 10 000 euros TTC, lot n° 4: 6 300 euros TTC, lot n° 5: 6 300 euros TTC, lot n° 6: 10 500 euros TTC.).

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le jeudi 6 août 2009.
- La date limite de remise des offres était fixée au 15 octobre 2009 à 17 h 00.
- 19 dossiers de candidatures ont été retirés. Sept candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2009 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a ouvert les enveloppes contenant les offres et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres des 7 entreprises a été menée par les services techniques. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

- Prix: 60 % (60 points);
- Valeur technique: 40 % (40 points), décomposée comme suivant:
 - moyens humains consacrés à l'exécution du marché: 10 % (points),
 - moyens matériels consacrés à l'exécution du marché, dont les caractéristiques des véhicules ou des matériels: 10 % (10 points),
 - dispositions adoptées pour l'exécution des prestations, et la vérification: 10 % (10 points),
 - Réduction des nuisances (Déchets et bruits): 10 % (10 points);

Concernant l'ensemble de ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 janvier 2010, a décidé de choisir la société AUBINE comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2009-09, relatif au maintien de la propriété urbaine.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Approbation du lancement de la procédure de modification du plan d'occupation des sols pour la réalisation de la ZAC de Couternois

L'Établissement public et la Commune ont initié conjointement une procédure de concertation pour la réalisation d'une nouvelle Zone d'Aménagement Concerté (ZAC), dite de Couternois.

Afin d'intégrer la réglementation de la nouvelle ZAC, il est nécessaire de lancer une procédure de modification du Plan d'Occupation des Sols.

En effet, les terrains retenus pour la future ZAC sont en zone IIINA du POS, c'est-à-dire que l'urbanisation de cette zone quoique prévue, n'est pas autorisée dans le cadre du présent règlement, à l'exception de la réalisation d'équipements collectifs publics ou privés d'infrastructure ou de superstructure. Il s'agit donc de passer d'une zone IIINA du POS en une future ZAC.

Les espaces situés au nord du CD 406 (voir cartographie ci-dessous)

ont vocation à accueillir des équipements de ce type (grand équipement public) ainsi que des activités et quelques logements (environ une trentaine).

Les espaces situés au sud du CD 406 ont vocation à accueillir de l'activité.

La commune et l'établissement public ont axé l'ensemble de la zone sur les thématiques du développement durable et particulièrement sur la réalisation d'activités liées à l'économie verte.

Par conséquent, dans le cadre de ces réflexions et de l'état d'avancement de la concertation, il apparaît nécessaire de modifier le POS afin de donner une réglementation à cette future ZAC. Une demande officielle sera donc faite en ce sens au SAN, en effet, en l'absence de Schéma de Cohérence Territoriale, ce dernier qui est compétent pour l'élaboration et la modification du POS.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE: 23 Pour, 05 Abstentions et 0 Non-Participation.

■ Modification des critères d'attribution de places pour l'accueil régulier au sein des structures Petite Enfance

Lors de la Commission d'avril 2009, 1 Famille a demandé le regroupement familial et 4 en octobre 2009 dont 1 demande d'enfant non né le jour de la Commission.

Au global, 4 enfants ont bénéficié de ce critère de priorité sur les Commissions d'avril et octobre 2009 soit 5,71 % des places proposées en accueil régulier.

Le regroupement familial permet à certaines familles de bénéficier de l'accueil en collectivité pour leurs deux enfants. Deux places sont attribuées à une même famille.

Des situations diverses se présentent:

- Le cadet entre en septembre et l'aîné sera scolarisé fin septembre de l'année suivante.
- Le cadet entre en cours d'année (ex: en février) et l'aîné quitte la structure au cours de l'été.
- Le cadet entre en structure et l'aîné est encore présent deux ans.

Des places peuvent être bloquées lors d'une commission pour permettre le regroupement familial après le congé maternité (ex: commission en octobre et entrée de l'enfant en janvier ou février). On notera, la complexité pour compléter une place bloquée sur une courte période.

L'examen d'une demande prend en compte plusieurs paramètres:

- o Intérêt de l'enfant, le besoin de la famille,
- o Équité dans le traitement des demandes de place
- o Optimisation dans la gestion des équipements pour répondre au maximum de demandes.

Compte tenu des éléments présentés, le principe ci-dessous énoncé est retenu comme critère pour le regroupement familial par les membres de la commission réunis le 5 novembre 2009:

Le regroupement des fratries est effectif si l'écart d'âge entre l'aîné et le cadet est inférieur ou égal à 24 mois. De plus, le jeune enfant doit être en âge d'entrer dans la structure lors de la commission d'octobre.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des critères d'attribution de places pour l'accueil régulier au sein des structures d'accueil Petite Enfance Communales, relatif à l'accueil collectif des enfants âgés de 0 à 4 ans sur la Commune de Serris.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE: 25 Pour et 04 Abstentions.

■ Créations de postes

Dans le cadre des effectifs de la ville, il est nécessaire de créer 2 postes.

La réussite au concours de rédacteur par un agent du service communication permet la nomination à ce grade.

L'offre de poste au grade de gardien de la Police Municipale parue depuis plusieurs mois est infructueuse. L'absence de candidats titulaires du grade de gardien PM et le besoin de remplacer deux agents partis par voie de mutation depuis six mois nous incite à modifier le profil de poste.

Il est donc proposé d'utiliser les fonctions d'ASVP (d'agent de sécurité sur la voie publique) sur le grade d'adjoint technique de 2^e classe. Un poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet semble plus approprié. La suppression du poste de gardien sera proposée au prochain CTP.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer :

- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet

Enfin, ces créations seront prévues au budget primitif 2010.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Versement d'une subvention au profit du Téléthon

En 2009, la commune, à l'initiative de M. BRULFERT, avait fait le choix de soutenir les actions des associations "les Virades de l'Espoir" et du Téléthon.

Concernant "les Virades de l'Espoir" la ville a soutenu la manifestation organisée le 27 septembre 2009, sur la thématique d'une marche par ville en direction de Bussy Saint Georges, par le versement d'une subvention de 300 euros correspondant aux frais de celle-ci.

Pour permettre le soutien de cette association, il est proposé le versement sous forme de subvention, d'un montant de 700 euros équivalent au solde du budget 2009.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur le versement d'une subvention de 700 euros en faveur du Téléthon.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE : 25 Pour et 05 Abstentions.

■ Attribution d'une subvention exceptionnelle suite au séisme survenu à Haïti

Le 12 janvier 2010 Haïti a été touché par un tremblement de terre qui a dévasté le pays, laissant la population face à de très grandes difficultés d'alimentation en eau, nourritures et soins médicaux.

Devant l'ampleur des besoins et pour aider les victimes de ce séisme, il est proposé au Conseil Municipal de s'associer au mouvement international de solidarité, en attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros à

l'une des associations caritatives suivantes reconnues pour leur efficacité et leur sérieux :

- Fond de concours du Centre de crise du ministère des Affaires étrangères et européennes
- La Croix Rouge
- L'Unicef
- Médecin Sans Frontière
- Médecin Du Monde
- Action contre la faim
- Fondation de France

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés, une subvention exceptionnelle de 1 000 euros est attribuée à l'Association caritative : La Croix Rouge Française "Séisme Haïti" 75678 Paris Cedex 14

■ Convention financière avec le SAN pour le financement du 2^e gymnase de Serris (Centre urbain)

La convention pluriannuelle 2003-2006 prévoit la réalisation d'équipements de proximité rendus nécessaires par le développement de l'urbanisation prévisible sur la période voire au-delà.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'un gymnase dans le Centre Urbain sur la commune de Serris.

La commune de Serris souhaite que cet équipement soit doté de 150 sièges coques sur les tribunes et de vidéo surveillance au niveau de l'équipement. Ces demandes ne correspondant pas au programme de base des équipements réalisés par le SAN du Val d'Europe, ce dernier s'engage à prendre en compte ces demandes sous réserve que la commune de Serris accepte la prise en charge du montant total des prestations complémentaires.

Aussi, la commune s'engage à signer la convention financière précisant également les modalités de versement sur la base des règles suivantes :

Les prestations complémentaires ont été chiffrées pour un montant total de 13 390,11 euros : 150 sièges coques (4 159 euros) et la vidéosurveillance (9 231,11 euros).

- 50 % au démarrage des travaux sur production de l'ordre de démarrage (sur la base du montant total estimé des prestations complémentaires).
- 50 % de l'achèvement des prestations (sur la base des prestations effectivement réalisées et des situations de travaux correspondantes).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le montant des prestations complémentaires du gymnase du Centre Urbain, qui sera inscrit au Budget Primitif 2010.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE : 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Information sur les marchés publics du 17 novembre au 31 décembre 2009

N°	Objet	Durée	Lots		Attributaire	Montant € TTC
			N°	Désignation		
MAPA 2009-08	Maintenance des installations de chauffage	un an reconductible 3 fois			SEMCRA	Partie fixe prix forfaitaire: 31 599,52 Partie variable à bons de commande : - minimum : 1 196,00 - maximum : 11 960,00 Total min : 32 795,52 Total maxi : 43 559,52
MAPA 2009-11	Acquisition de véhicules pour le service espaces verts	28 jours (4 semaines)	1	Acquisition d'un véhicule électrique à benne basculante	ENVIROMAT	19 602,44
MAPA 2009-13	Fourniture et pose de barrières levantes pour la ville de SERRIS	12 jours			THYSSENKRUPP ASCENSEURS	8 611,20
MAPA 2009-14	Travaux d'assainissement du Centre de Loisirs n° 1	23 jours			TERAF	minimum : 10 000,00 maximum : 30 000,00

29

■ Décisions prises par Monsieur le Maire depuis le dernier Conseil Municipal

Il est donc présenté les décisions du 15 décembre 2009 au 22 janvier 2010.

La séance est levée à 22 h 58 par M. Denis GAYAUDON, Maire de Serris.

Relevé succinct de la délibération
du Conseil Municipal du 29 mars 2010.

■ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2009

Des remarques ont été formulées. Le compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2009 est approuvé.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Reprise anticipée du résultat 2009

La décision de voter le Budget Primitif en mars 2010 permet dès à présent au Conseil Municipal d'intégrer les résultats de l'exercice 2009 au Budget Primitif 2010.

Le comptable public a communiqué les résultats de clôture de l'exercice 2009 :

- Investissement: 42 472,21 euros
- Fonctionnement 22 450 18,28 euros

Ainsi, ces résultats seront reportés au budget primitif 2010 de la façon suivante:

- R002: 22 450 18,28 euros
- R001: 42 472,21 euros

■ Fixation des taux de contribution directe 2010

La fiscalité locale comprend la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

La volonté du Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la fiscalité pour l'année 2010 a été abordée lors des différentes réunions préparatoires sur le Budget Primitif, ainsi que lors du Débat d'Orientation Budgétaire.

Les bases prévisionnelles des impositions directes locales ont été communiquées par la Direction Générale des Finances Publiques.

À taux constants le produit fiscal attendu est donc le suivant:

LIBELLÉ	Taux année n-1	Taux année en cours	Bases Prévisionnelles	Produit Correspondant
Foncier Non-Bâti	44,40 %	44,40 %	48 500	21 534
Foncier Bâti	27,43 %	27,43 %	13 799 000	3 785 066
Taxe d'Habitation	14,82 %	14,82 %	5 829 000	863 858
			TOTAL	4 670 458

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ Revalorisation des tarifs à la population

Conformément au Débat d'Orientation Budgétaire du 3 février 2010, il est proposé au Conseil Municipal de revaloriser, à hauteur de 1 %, la tarification des services à la population.

L'application de la grille se fera à compter du 2 septembre 2010, date de la rentrée scolaire.

(Les détails de cette revalorisation sont à la disposition de chacun auprès du service communal concerné)

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions

Démocratie

Conseil Municipal

30

À titre d'exemple, voici le tableau concernant les revalorisations des tarifs concernant la restauration:

Tarification Restauration

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **
< 11 065 €	1,89 €	1,73 €	1,58 €
de 11 066 à 17 287 €	2,20 €	2,05 €	1,99 €
de 17 288 € à 23 709 €	2,52 €	2,37 €	2,20 €
de 23 710 € à 31 612 €	2,84 €	2,68 €	2,52 €
> 31 613 €	3,15 €	3,00 €	2,84 €

TARIFICATION PROPOSE

Revenu Brut Annuel*	Famille avec un enfant ou personne seule **	Famille avec deux enfants **	Famille avec trois enfants et plus **
< 11 065 €	1,91 €	1,75 €	1,60 €
de 11 066 à 17 287 €	2,23 €	2,07 €	1,91 €
de 17 288 € à 23 709 €	2,54 €	2,39 €	2,23 €
de 23 710 € à 31 612 €	2,86 €	2,71 €	2,54 €
> 31 613 €	3,18 €	3,03 €	2,86 €

* Il s'agit du revenu brut global annuel en Euros figurant sur le dernier avis d'imposition
** nombre d'enfants au foyer, à charge fiscalement, jusqu'à la 19ème année inclus

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE: 23 Pour, 05 Contres et 01 Abstention.

■ Modification de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal

Il est aujourd'hui proposé de modifier le Règlement Intérieur (RI) du conseil municipal de Serris dans son article 28 "Commissions permanentes et commissions légales". En effet, dans la mesure où le Code Général des Collectivités ne prévoit pas de membres suppléants, il appartient au Conseil Municipal de le prévoir dans le règlement intérieur de ce dernier.

Pour répondre à la demande des élus de la minorité qui ne peuvent être représentés en cas d'indisponibilité au sein des commissions, dans la mesure où un seul membre de l'opposition est titulaire, il est proposé de nommer des conseillers municipaux suppléants pour chaque commission, selon la même règle de nomination et de représentativité des membres titulaires. Cette nomination ne concerne que les commissions municipales permanentes et exclut les commissions légales que sont le Comité Technique Paritaire, la Commission D'Appels D'offres et la Commission Communale des Impôts Directs.

Il est proposé de compléter comme suit l'article 28 du RI du Conseil Municipal de Serris :

"ARTICLE 28: COMMISSIONS PERMANENTES ET COMMISSIONS LÉGALES

Le Conseil Municipal peut former au cours de chaque séance des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal soit par l'administration, soit à l'initiative d'un membre.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent

un vice – président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent et empêché. (article L 2121-22)

Les commissions permanentes sont les suivantes :

- Finances (7 membres)
- Environnement / Développement Durable (7 membres)
- Travaux (7 membres)
- Urbanisme et Développement Économique (12 membres)
- Solidarité – Famille/ Petite Enfance (7 membres)
- Enfance / Restauration (7 membres)
- Enseignement (7 membres)
- Jeunesse / Sport (7 membres)
- Culture (7 membres)
- Animation / Jumelage (7 membres)

Chacune des commissions municipales permanentes est composée de membres titulaires et de membres suppléants, nommés par le Conseil Municipal. Il n'est pas obligatoire de nommer autant de membres suppléants que de titulaires.

Dans la mesure où tous les membres titulaires sont présents, aucun membre suppléant ne pourra siéger en commission.

Les commissions légales sont celles qui sont imposées réglementairement et dont la composition est fixée par les textes, telles que :

- Commission d'appel d'offres (l'élection des membres de la commission d'appel d'offres est régie par l'article 22 du code des marchés publics)
- Commission Communale d'Impôts Directs
- Comité Technique Paritaire – Comité d'Hygiène et de Sécurité

Dans les communes de 3500 habitants et plus, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. (article L 2121-22) Ces commissions ne sont pas publiques.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Intégration de membres suppléants au sein des commissions municipales permanentes

Les élus de la minorité ont des difficultés à assister à toutes les commissions municipales permanentes et souhaitent pouvoir disposer d'un suppléant afin de pouvoir se faire représenter lors de celle-ci.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avoir entériné la modification du règlement intérieur dans ce sens, de voter pour chacune des commissions municipales permanentes, une liste de conseillers municipaux membres suppléants.

Les membres titulaires pourront alors faire appel à un membre suppléant pour le remplacer en cas d'indisponibilité.

Si tous les membres titulaires sont présents, aucun membre suppléant ne sera en possibilité de siéger et de participer à la commission.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter commission par commission une liste de membres suppléants selon les propositions suivantes:

Commission Finances	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	Xavier LANÉRY
Joséphine SOLIMAN	
Servais YAHOUEDEOU	
Alain CHITRIT	
Francis TSARAMANANA	
Nicolas ZEMANEK	
Aly OUEDRAOGO	Patrick GUEGUEN

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Environnement et Développement Durable	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	Kim Thuy TENG
Martine OFFROY	Isabelle CHADRON
Philippe RICHARD	
Gilbert BRULFERT	
Francis TSARAMANANA	
Fatima LAMRI	
Françoise PRADAYROL	Idrissa TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Travaux (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	Isabelle CHADRON
Philippe RICHARD	
Martine OFFROY	
Gilbert BRULFERT	
Fatima LAMRI	
Francis TSARAMANANA	
Idrissa TRAORE	Nathalie LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Urbanisme et Développement Économique (12 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	
Jude FABRIANO	
Martine OFFROY	
Xavier LANÉRY	
Servais YAHOUEDEOU	
Alain CHITRIT	
Francis TSARAMANANA	
Kim -Thuy TENG	
Fabrice CHENON	
Nicolas ZEMANEK	
Patrick GUEGUEN	Aly OUEDRAOGO
Idrissa TRAORE	

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Commission Finances	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	
Xavier LANÉRY	
Luc CHEVALIER	
Edwige COLOMBET	
Joséphine SOLIMAN	
Noura BELLILI	
Patrick GUEGUEN	Aly OUEDRAOGO

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Enfance/Restauration (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	Anicet FABRIANO
Edwige COLOMBET	
Luc CHEVALIER	
Sylvie AUDRAIN	
Noura BELLILI	
Kim -Thuy TENG	
Nathalie LEJUEZ	Amal BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Enseignement (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	Isabelle CHADRON
Sylvie AUDRAIN	
Luc CHEVALIER	
Geneviève CHAFFARD	
Edwige COLOMBET	
Nicolas ZEMANEK	
Amal BOURHIM	Nathalie LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Jeunesse / Sport (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	
Luc CHEVALIER	
Ghislaine SERVIERES	
Noura BELLILI	
Francis TSARAMANANA	
Fabrice CHENON	
Aly OUEDRAOGO	Amal BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Culture (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	
Geneviève CHAFFARD	
Sylvie AUDRAIN	
Ghislaine SERVIERES	
Fatima LAMRI	
Isabelle CHADRON	
Amal BOURHIM	Françoise PRADAYROL

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Animation / Jumelage (7 membres)	
Membres Titulaires	Membres Suppléants
Denis GAYAUDON, Maire	
Gilbert BRULFERT	
Servais YAHOUEDEOU	
Ghislaine SERVIERES	
Isabelle CHADRON	
Fabrice CHENON	
Françoise PRADAYROL	Idrissa TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

■ **Attribution de subventions “Classe Découverte” aux coopératives scolaires des écoles élémentaires Robert Doisneau et Jean de la Fontaine et de l’école maternelle Jean de la Fontaine**

Classes découvertes:

- Élémentaire Robert Doisneau

L'école souhaite faire partir les classes de CM1 et CM2 soit 45 élèves du 21 au 28 mai 2010 pour un séjour à Aydat en Auvergne

31

sur un projet autour du volcanisme et milieu montagnard.

Les enseignants de l'école élémentaire Robert Doisneau proposent au Conseil Municipal d'organiser leur classe découverte tous les deux ans en utilisant deux subventions (équivalentes à deux années) et en faisant partir un plus grand nombre d'enfants.

Les objectifs de ce projet sont de:

- comprendre les manifestations concrètes de l'activité interne de la Terre (volcanisme et séismes),
- découvrir et explorer le monde rural montagnard, son histoire, ses traditions, ses paysages.

Le budget prévisionnel du projet comprend les déplacements, l'hébergement, la restauration, l'intervention de deux intervenants spécialisés « environnement et volcanisme », les frais de visite, et l'encadrement soit un total de 27500 euros.

La participation des familles est évaluée approximativement à 250 euros et la participation de la coopérative approximativement à 1000 euros.

À la demande de l'école, la Ville permettra à un animateur du Service Action Éducative d'accompagner le groupe. Cette participation représente un surcoût pour la ville de 500 euros environ.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 9760 euros. (Deux subventions de 4880 euros définies par forfait et ne dépassant pas 50 % du financement du projet global).

• Élémentaire Jean de la Fontaine

L'école souhaite faire partir les classes de CM1/CM2 et CM2 soit 50 élèves du 3 au 7 mai 2010 pour un séjour à Argueil en Haute-Normandie sur un projet autour de:

- l'équitation,
- la découverte de l'environnement naturel du site,
- la sensibilisation aux énergies renouvelables,
- l'éducation civique et morale.

Les objectifs de ce projet sont axés sur:

- l'apprentissage de la vie collective,
- l'autonomie et la responsabilisation des élèves,
- le développement de l'esprit de solidarité.

Le budget prévisionnel du projet comprend les déplacements, l'hébergement, la restauration, l'intervention de moniteurs et intervenants spécialisés, et l'encadrement soit un total de 14182 euros.

La participation des familles est évaluée à 170 euros et la participation de la coopérative à 802 euros.

À la demande de l'école, la Ville permettra à un animateur du Service Action Éducative d'accompagner le groupe. Cette participation représente un surcoût pour la ville de 400 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention de 4880 euros (subvention définie par forfait et ne dépassant pas 50 % du financement du projet global).

Projet culturel école maternelle Jean de la Fontaine:

Cette année l'équipe de l'école maternelle Jean de la Fontaine ne souhaite pas partir en classe découverte avec nuitées mais opte pour un projet culturel lié au projet d'école en « Arts visuels » sur le

thème des Indiens d'Amérique.

Ce projet est construit autour:

- d'une sortie (représentation d'un spectacle intitulé "La petite Indienne" proposée par le Théâtre des 3 Chardons, le tout financé à 100 % par la coopérative de l'école),
- de la création d'un spectacle de danse/théâtre suivi d'une exposition de sculptures proposée aux familles et conçue pour toutes les classes de l'école.

L'intervenante sculpture modelage choisie par l'équipe enseignante est Mme Marie-Laure GRIFFE.

Le coût estimé de ce projet est évalué à 2161,90 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention de 1500 euros (subvention forfaitaire) à la coopérative scolaire au titre de la classe découverte sans nuitée.

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés qui se sont exprimés.

■ Fixation des tarifs du séjour Été 2010

Le service Action Éducative propose cet été la mise en place d'un séjour commun à dominante plein air et montagne en Ardèche dans la commune de Borne (hameau de Bez) pour les jeunes âgés de 11 à 14 ans.

Le séjour est conçu autour d'une dominante "activité de plein air et de montagne": Canoë, Escalade, Randonnée, Spéléologie, Canyoning, Accrobranche, Via Ferrata.

Les 15 jeunes, accueillis sur ce séjour, seront hébergés en gestion libre sur un camping (vie en collectivité, préparation des repas, tâches quotidiennes...) et seront encadrés par une équipe éducative constituée d'une équipe mixte.

Le règlement du séjour se fera suivant les conditions habituelles sur l'imputation de la Carte « Imagine » et le paiement monétique sur la base d'une tarification au quotient familial.

- Dates: du 5 au 17 juillet 2010
- Public: jeunes âgés de 11 à 14 ans
- Prix coûtant: 447,40 euros
- Coût global: 6 711 euros
- Prix de vente: selon la grille tarifaire ci-dessous

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Autorisation de signer le marché n° 2009-16 relatif à l'entretien de la voirie, de l'assainissement et des réseaux divers de la commune

Le précédent marché portant sur l'entretien de la voirie communale arrivant à son terme, il a été procédé à une nouvelle consultation.

Le nouveau marché sera conclu pour une période initiale d'un (1) an à compter de sa notification et qu'il pourra être reconduit expressément trois (3) fois par périodes successives d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.

Eu égard au montant des prestations, il a été lancé un marché en procédure adaptée, allotri de la manière suivante:

Les prestations feront l'objet de bons de commande:

Lot n°	désignation
1	Travaux d'entretien de la voirie, de l'assainissement et des réseaux divers de la commune
2	Fourniture et pose de mobilier urbain
3	Fourniture et pose de signalisation verticale et horizontale

- Lot n° 1: entre un minimum de 15000,00 euros et un maximum de 100 000,00 euros HT,
- Lot n° 2: entre un minimum de 5000,00 euros et un maximum de 50 000,00 euros HT,
- Lot n° 3: entre un minimum de 5000,00 euros et un maximum de 50 000,00 euros HT.

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au B.O.A.M.P, le 25 novembre 2009. Le délai de remise des offres était fixé au 29 décembre 2009 à 17 heures.
- Vingt-huit dossiers de candidatures ont été retirés. Onze candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- L'analyse des offres a été confiée aux Services Techniques.
- La Commission ad hoc du 15 mars 2010 a décidé d'accepter toutes les candidatures.
- Les sociétés TERAFF / VERNEUIL TP (lot 1) et KANGOUROU SIGNALISATION IDF (lot 2) ont été éliminées au stade de l'analyse des offres.

- o TERAFF / VERNEUIL TP: L'offre de la société est supérieure au montant maximum du lot n° 1 (122 434,06 euros HT pour un maximum de 100 000,00 euros HT)
- o KANGOUROU SIGNALISATION IDF: L'offre de la société est supérieure au montant maximum du lot n° 2 (56 813,90 euros HT pour un maximum de 50 000,00 euros HT)

- Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

- Prix: 60 % (60 points) : Ce critère a été apprécié à partir du montant total TTC du détail quantitatif estimatif.
- Valeur technique: 30 % (30 points), décomposés comme suivant:
 - méthode de mobilisation des moyens humains et matériels afin de faire face à une commande: 20 % (20 points),
 - prise en compte de l'hygiène et de la sécurité des personnes: 10 % (10 points), ces sous critères ont été jugés à partir de leur item contenu dans le mémoire.
- Performance en matière de protection de l'environnement (à partir de la pratique en termes de gestion des déchets et des moyens mis en œuvre notamment dans le fonctionnement et l'organisation interne): 10 % (10 points);

Concernant le lot 1, la Commission ad hoc, réunie le 15 mars 2010, a donné un avis favorable concernant le choix de la société EIFFAGE comme étant la mieux disante.

Concernant les lots 2 et 3, la Commission ad hoc, réunie le 15 mars 2010, a donné un avis favorable concernant le choix de la société AXIMUM comme étant la mieux disante.

Monsieur le Maire a suivi l'avis de la Commission Ad Hoc.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2009-16, relatif aux travaux d'entretien de la voirie communale, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Attribution du marché n°2009-09 relatif à la propreté urbaine

(annule et remplace la délibération n°2010-01)

Le marché pour le maintien de la propreté urbaine arrive à son terme, eu égard au montant estimé de la famille homogène, il a été lancé un marché en appel d'offres, allotri de la manière suivante:

- Lot n° 1: balayage mécanisé et lavage des trottoirs récurrent et occasionnel
- Lot n° 2: nettoyage en recherche ainsi que le nettoyage et vidage des canisettes récurrent et occasionnel
- Lot n° 3: nettoyage récurrent et occasionnel du mobilier urbain
- Lot n° 4: enlèvement des tags et des graffitis
- Lot n° 5: collecte des déchets extra ménagers
- Lot n° 6: mise à disposition de bennes et traitement de leurs déchets pour la collectivité

La durée du marché est d'un an, reconductible trois fois expressément.

Estimation de la dépense et imputation budgétaire: 209 600 euros TTC (lot n° 1: 100 000 euros TTC, lot n° 2: 76 500 euros TTC, lot n° 3: 10 000 euros TTC, lot n° 4: 6 300 euros TTC, lot n° 5: 6 300 euros TTC, lot n° 6: 10 500 euros TTC).

Rappel succinct de la procédure:

- L'avis d'appel public à concurrence a été transmis au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne, le jeudi 6 août 2009.
- La date limite de remise des offres était fixée au 15 octobre 2009 à 17 h 00.
- 19 dossiers de candidatures ont été retirés. Sept candidats ont déposé leur offre avant la date limite.
- La Commission d'Appel d'Offres du 8 décembre 2009 a décidé d'accepter toutes les candidatures et a ouvert les enveloppes contenant les offres et a demandé leur analyse.
- L'étude des offres des 7 entreprises a été menée par les services techniques. Les offres ont été classées en fonction des critères annoncés dans le règlement de consultation, à savoir:

- . Prix: 60 % (60 points) :
- . Valeur technique: 40 % (40 points), décomposée comme suivant
 - moyens humains consacrés à l'exécution du marché: 10 % (points),
 - moyens matériels consacrés à l'exécution du marché, dont les caractéristiques des véhicules ou des matériels: 10 % (10 points),
 - dispositions adoptées pour l'exécution des prestations, et la vérification: 10 % (10 points),
 - Réduction des nuisances (Déchets et bruits): 10 % (10 points);

Concernant l'ensemble de ces lots, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 janvier 2010, a décidé de choisir la société AUBINE comme étant la mieux disante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché n° 2009-09, relatif au maintien de la propreté urbaine.

Une délibération a déjà été prise pour l'attribution de ce marché lors du Conseil Municipal du 3 février 2010. Cette dernière stipulait les montants des offres (parties fixes et parties variables) présentées par la société retenue. Or, ce sont les montants minimum et maximum de chacun des lots qui auraient dû faire l'objet de cette délibération. C'est pourquoi celle-ci est soumise à nouveau.

Adoptée à la majorité des membres présents et représentés

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Approbation de la modification des statuts concernant la compétence "Gestion des fourreaux"

Par délibération en date du 4 juin 2009, le SAN a approuvé:

- La proposition de modification de ses statuts concernant la compétence de gestion des fourreaux.
- La sollicitation des communes membres du SAN pour l'approbation de la modification.

Les différentes infrastructures de communications électroniques déployées dans le cadre des opérations d'urbanisation du secteur IV appartiennent en principe, après rétrocession par l'EPA France, soit à France Télécom si elles ont été réalisées avant 1996, soit aux communes membres du SAN après cette date de libéralisation du secteur des communications électroniques.

Concernant le SAN, en vertu de ses statuts, l'activité d'établissement et/ou de gestion de fourreaux n'y est pas identifiée car elle n'est devenue une compétence à part entière qu'à compter de l'adoption du nouvel article L.1425-1 du CGCT en 2004.

Dans ces conditions, il n'est pas possible actuellement de considérer que le SAN peut gérer ces infrastructures qui appartiennent aux communes membres sans un transfert de compétence.

Une fois le transfert effectué, le SAN pourra gérer l'ensemble des infrastructures de communications électroniques de son territoire sous la forme d'un guichet unique afin de rationaliser l'activité (hormis les infrastructures qui appartiennent au Conseil Général par exemple).

Ces fourreaux pourraient fournir un support à la desserte des nouvelles zones urbanisées du SAN et limiteraient les coûts d'investissement des opérateurs intéressés.

Ensuite, il conviendra que ces infrastructures soient intégrées à l'inventaire des équipements reconnus d'intérêt commun.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de délibérer sur cette modification et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à celle-ci.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés
VOTE: 28 Pour et 01 Abstention.

■ Approbation de la modification n° 5 du plan d'occupation des sols

La Modification n° 5 du POS avait pour objet, les modifications des articles ZA14 de la ZAC du Prieuré Ouest.

Elle devait permettre l'intégration d'un élément paysager sur le RD 231 et le CD 406. Ainsi, l'implantation des bâtiments sur les lots longeant ces deux axes a été ramenée à un recul minimum de 6 m au lieu d'un recul obligatoire de 6 m.

La modification de l'article ZA permettait l'intégration des bâtiments annexes plus harmonieusement et conformément au règlement de la ZAC du Prieuré Est de Bailly Romainvilliers.

L'enquête publique s'est déroulée du 24 janvier au 25 février 2010.

Aucune remarque portant sur ces modifications n'a été mentionnée au registre.

Toutefois, deux familles ont inscrit des remarques visant la modification des articles UB1 du POS et ZA1 de la ZAC du Bourg.

Ces articles mentionnent que les extensions à Rez-de-chaussée sont autorisées dans la limite de 20 % de la surface existante au premier permis de construire (pour la ZAC) et à la surface existante à la date d'approbation du POS.

Ces personnes souhaitent que les extensions soient autorisées dans la limite de 40 % des surfaces existantes.

Ils souhaitent voir aboutir leurs projets depuis plusieurs années mais sont bloqués par la rédaction actuelle.

Notre assistance conseil en urbanisme a été missionnée afin de travailler sur l'impact que cette nouvelle rédaction pourrait avoir sur les zones en questions.

Il en ressort les éléments suivants :

Cette disposition est effectivement particulièrement restrictive, puisqu'elle crée un effet de seuil, quelque soit la SHON autorisable à l'art UB14 (en l'occurrence COS de 0,30).

L'origine de cette disposition était due:

- d'une part à la volonté des élus d'être vigilants sur les développements du bourg
- d'autre part à l'articulation avec les dispositions du PIG d'origine sur les "bourgs existants" qui limitaient à 20 % les extensions liées à des transformations de l'existant.

S'en tenir au COS avec une limite des extensions fixé à 40 %:

Serait suffisant pour limiter la SHON et assurer le contrôle quantitatif du tissu urbain. Le contrôle volumétrique est porté par ailleurs par les art 5 (taille des terrains), 7 (retrait obligatoire), 9 (emprise < 30 %) et 10 (hauteurs limitées).

Serait plus conforme aux orientations de développement durable concernant les capacités de renouvellement urbain

Lèverait une relative "injustice" qui pénalise les terrains bâti par rapport aux terrains nus, et les petits terrains par rapport aux grands.

Permettrait une cohérence d'ensemble avec le document existant, la zone UA limitant à 40 % ces extensions.

Par conséquent, cet assouplissement semble judicieux,

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification n° 5 et d'intégrer les modifications proposées.

Adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

VOTE: 16 Pour, 06 Contre, 5 Abstentions et 02 Non-Participations.

■ Approbation du lancement de la procédure de révision du plan local d'urbanisme

La commission Aménagement du mois de mai 2009 a proposé que les prochaines modifications apportées au Plan d'Occupation des Sols, déclenchent la révision de ce dernier.

Le POS de Serris a été élaboré en novembre 1985 et approuvé en juin 1986. Il a fait l'objet d'une 1re révision en février 1989 mise en compatibilité en mai 1999 et juin 2000.

Historique du POS:

Élaboration	2 ^e Révision
Publié le 20 novembre 1985 Approuvé le 11 juin 1986	1er Arrêt le 19 novembre 1997 2e Arrêt le 12 juillet 2000 Approuvé le 14 juin 2001
1 ^{re} Révision	Modification n° 1 le 6 novembre 2003 Modification n° 2 le 3 mai 2007
Approuvée le 28 février 1989 Modifiée le 15 janvier 1990 Mise en compatibilité les 14 mai 1999 et 6 juin 2000	Modification n° 3 Le 26 mars 2009 Modification n° 4 Le 3 décembre 2009 Modification n° 5 en cours d'approbation Modification n° 6 en cours de procédure

Il est donc proposé au Conseil Municipal de demander au SAN de lancer la procédure de Révision du Plan d'Occupation des Sols et ainsi de passer à un Plan Local d'Urbanisme.

Cette révision a pour objet:

- de maîtriser les transformations du territoire qui s'engagent, en les inscrivant fortement dans une perspective de développement durable. Ces transformations particulièrement importantes concernent notamment la poursuite du développement du Centre urbain, l'ouverture à l'urbanisation du secteur du Couternois et les développements attendus tant au sud de la RD 406 (sur la Zone d'Aménagement Concertée du Prieuré) qu'au nord de celle-ci
- de mettre en compatibilité ce document avec les dernières versions du Schéma Directeur de la Région Île de France (SDRIF) et du Projet d'Intérêt Général (PIG)
- de s'inscrire dans les réflexions engagées au niveau intercommunal: Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) arrêté et Projet de territoire
- d'aborder les études et le suivi du PLU à travers une démarche d'AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) coordonnée avec l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie)
- de fixer les principes et objectifs de développement de l'ensemble du territoire communal liés à:
 - l'urbain et l'économique,
 - l'énergétique
 - équipements publics,
 - la mixité et de la diversité de l'habitat
 - déplacements urbains,
 - la trame verte et bleue,
 - la gestion de l'eau
 - traitement des déchets
 - l'éco-construction

En veillant tout particulièrement à assurer:

L'unicité, la force et la diversité du Centre urbain, à partir du pôle actuellement constitué.

L'équilibre des développements entre habitat et activités de part et d'autre de la RD 406, en harmonie et synergie avec ceux prévus sur le territoire voisin de Baily Romainvilliers

La constitution d'un véritable territoire durable intégrant les urbanisations existantes et les développements à venir et plus particulièrement à l'est des secteurs bâties, la réalisation d'un "éco quartier".

Le déploiement du quartier nord est, prenant en compte la nouvelle implantation de l'hôpital de Marne la Vallée, les développements urbains de Montévrain et la création d'un pôle universitaire sur le site des Gassets (Serris, Jossigny, Montévrain)

Le développement d'un réseau structurant de transports en site propre, assurant le maillage du Centre urbain, du "Triangle de Bellesme" et du Prieuré

La création d'une coulée verte reliant le Prieuré aux rives des bassins situés au nord du Centre urbain; elle s'appuiera sur les franges est du bourg, et intégrera notamment un parc urbain central de plusieurs hectares au contact de l'Hôtel de ville.

Le déploiement d'une zone d'éco activité et de quelques logements dans la future ZAC du Couternois

Déterminer les contraintes environnementales d'un territoire situé à la proximité immédiate d'un quartier à fort développement urbain

Le maintien de zones agricoles en cohérence avec le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF)

Une réflexion approfondie sur le Village, son cœur et ses franges.

- d'intégrer et modifier le cas échéant les dispositions des PAZ existants des ZAC du Centre Urbain, du Bourg, des Gassets et du Prieuré
- d'ajuster et modifier en tant que de besoin les dispositions réglementaires du POS devenu P.L.U. en vigueur.

Adoptée à la majorité des membres présents et représentés

VOTE: 23 Pour et 04 Abstentions.

■ Creations de postes

Les créations proposées au conseil municipal sont de deux sortes:

1- La modification du temps de travail ou de grade de certains postes déjà existants :

a) Pour l'ouverture en septembre dernier de la 3e structure de la Petite Enfance, Terre d'Éveil, un poste de cuisinier était prévu à raison de 30 heures hebdomadaires. Le poste polyvalent au Carrousel des Bébés était quant à lui, prévu à temps complet. Sur le terrain, ce poste de cuisinier s'avérait insuffisant et ne répondait pas aux besoins de la structure. Une permutation de postes a donc été effectuée entre les deux structures pour permettre l'ouverture de Terre d'Éveil.

En effet, il s'avère difficile de réduire la quotité de travail du poste de cuisinier et semble opportun d'uniformiser les temps de travail et les fonctions des cuisiniers des trois structures. De plus, l'expérience dans la restauration de la candidate récemment recrutée est un atout tant sur les échanges de savoir faire que sur la gestion des denrées alimentaires. Le poste de cuisinier sur chaque structure nécessite donc un temps complet.

Le poste polyvalent de 30 heures affecté au Carrousel des Bébés a été, à son tour, modifié. Les fonctions exercées sur une structure de la Petite Enfance relèvent du cadre d'emploi des agents sociaux. Le conseil municipal du 26 novembre 2009 a créé un poste d'agent social de 2e classe à 30 heures en remplacement du poste d'adjoint technique de 2e classe à 30 heures : ces deux grades ont la même échelle de rémunération. Néanmoins, ce poste polyvalent à temps non complet au Carrousel des Bébés est incompatible avec l'organisation de la structure. Il est nécessaire de rétablir la quotité de travail de ce poste initialement prévu à temps complet en créant un poste d'agent social de 2e classe à temps complet.

b) Pour répondre à l'accueil des administrés notamment avec la mise en place du passeport biométrique et la montée de la fréquentation du public, il est indispensable que deux agents soient présents sur la journée à l'accueil. Actuellement, un poste et demi est affecté à cette mission. Il est donc nécessaire de prévoir un mi-temps supplémentaire. Il s'agit donc d'augmenter la quotité de travail de 18 heures à 35 heures hebdomadaires.



c) Pour compléter les effectifs de la Police Municipale à la suite de deux départs de gardien, un candidat a été retenu et sera recruté par voie de mutation au grade de brigadier. Le tableau des effectifs ne comportant pas ce type de grade, il convient de remplacer un poste de gardien vacant par un poste de brigadier.

d) Pour le secteur des sports, les deux postes à 18 heures hebdomadaires affectés à des missions de gardiernage ne sont pas attractifs et n'attirent pas de candidats suffisamment investis. Au regard des besoins du service, il est proposé au Conseil Municipal de regrouper le budget de ces deux postes à mi-temps pour créer un poste cohérent à temps complet. Un des deux postes concernés est pourvu par un agent titulaire à temps non complet absent depuis 22 mois (maternité puis congé parental puis maternité de nouveau), qui ne réintégrera pas la collectivité avant plusieurs années. Le 2e poste vacant de 18 heures ne correspond plus aux besoins du service. Il est proposé de créer un poste à temps complet et d'envisager la suppression d'un poste à 18 heures après avis de la CTP.

2- Le renfort de certains services liés aux nouvelles organisations en place:

a) Le service Action Éducative a retenu une candidate pour le poste d'adjoint pour le secteur enseignement et sera recrutée au grade de rédacteur principal par voie de mutation.

b) L'ouverture du 2^e gymnase prévue en janvier 2011 prévoit la création – avec une nomination au 1^{er} décembre 2010 - de 2 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de créer:

- 1 poste d'agent social de 2^e classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 2^e classe à temps complet
- 1 poste de brigadier à temps complet
- 1 poste de rédacteur principal à temps complet
- 3 postes d'adjoint technique de 2^e classe à temps complet

Adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

■ Modification de la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement de fonction

La loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale dispose dans son article 21 que:

"Les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs établissements publics fixent la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être attribué gratuitement ou moyennant une redevance par la collectivité ou l'établissement public concerné, en raison notamment des contraintes liées à l'exercice de ces emplois."

Il y a utilité de service lorsque, sans être absolument nécessaire à l'exercice de la fonction, le logement présente un intérêt certain pour la bonne marche du service.

Le bénéficiaire d'un logement pour utilité de service doit s'acquitter d'une redevance et prendre en charge directement le coût des fluides (eau, gaz, électricité).

La Collectivité ayant fortement évolué, il semble opportun de disposer de deux membres de la direction afin d'être en capacité d'intervenir rapidement pour régler tout problème de nature à

perturber la continuité du service public. Un logement, précédemment attribué pour utilité de service, vient de se libérer au 2 rue de l'Herrière.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de modifier la liste des emplois justifiant l'attribution d'un logement pour utilité de service pour l'emploi de Directeur Général Adjoint des Services.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

VOTE: 23 Pour et 06 Abstentions.

■ Décisions prises par le Maire depuis le dernier conseil

N° de décision	Date de la décision	Intitulé de la décision	Montant de la dépense
2010-13	26/01/10	Intervention conteuse à 123 Soleil	3150 €
2010-14	27/01/10	Annulation partielle de dettes	481,50 €
2010-15	01/02/10	Annulation partielle de dettes	64,44 €
2010-16	01/02/10	Contrat de cession avec la Compagnie Macartan pour le spectacle Moto Bécane le 10 avril 2010	4479,80 €
2010-17	10/02/10	Convention de prestation de service pour la réalisation d'une action de formation pour un directeur de CLSH	6 695 €
2010-18	17/02/10	Contrat de cession avec le théâtre de Galasorionne pour 2 représentations du spectacle "On pense à vous	3407,50 €
2010-19	17/02/10	Contrat de cession avec l'association "Etant Donné" compagnie de danse les 14 et 15 mars 2010	3 625,40 €
2010-20	24/02/10	Spectacle déambulatoire de Max et Lili pour le carnaval du 20 mars 2010	860 €
2010-21	24/02/10	Spectacle de flamenco avec le ballet Alba pour la soirée espagnole du 27 mars 2010	1 488 €
2010-22	05/03/10	Convention pour la mise à disposition d'une exposition itinérante	Pas de coût
2010-23	05/03/10	Contrat de location d'une exposition MCE	300 €
2010-24	05/03/10	Contrat de cession du spectacle TBV PRODUCTION	1930,65 €

**Les prochains Conseils Municipaux auront lieu
à l'Hôtel de Ville:
- le lundi 7 juin, 20 h 45.**

**Nous vous rappelons que les séances
du Conseil Municipal sont publiques.**

La police municipale, une police proche des citoyens

Récemment renforcée par un nouvel agent, la police municipale de Serris est également chargée d'assurer une mission préventive auprès de la population locale et de faire respecter au sein de la commune les arrêtés pris par le Maire.

Conformément à sa mission première de prévention, la police municipale de Serris mène à bien des opérations de sécurité routière au sein des différents groupes scolaires de la commune. En partenariat avec les professeurs, ils sensibilisent les jeunes serrisiens au respect du code de la route et aux dangers des pratiques à risque. Des tests permettent de mesurer l'évolution des connaissances des enfants. À cette occasion, la Police Municipale assure les préparations à l'**APER** (Attestation de Première Éducation à la Route) délivrée aux enfants de CM1, au **BSR** (Brevet de Sécurité Routière), diplôme essentiel à la conduite d'un cyclomoteur en passant par l'**ASSR** (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) dont l'obtention est obligatoire pour pouvoir se présenter au permis de conduire,

La police municipale a également organisé l'an dernier, en partenariat avec l'association Prévention Routière, un stage de remise à niveau des conducteurs de plus de 65 ans. Cette formation était destinée à faire un point avec les Serrisiens sur les nouvelles règles de circulation routière.

Les agents multiplient également les prises de contacts avec les jeunes afin de pouvoir établir avec eux un dialogue serein. Ils se veulent ainsi, de véritables compléments aux animateurs

en aidant, soutenant les jeunes ou familles en difficulté.

En 2001, la Ville et l'État ont signé une **convention de coordination entre la police municipale et la police nationale**. Plus précisément, le Préfet, le Maire et le Commissaire de Chessy, se sont concertés pour optimiser leurs actions respectives.

La responsable de la police municipale participe également à la **CCVPD** (Commission Consultative de Veille et Prévention de la Délinquance) organisée régulièrement par le Maire. Tous les acteurs concernés se réunissent pour se concerter, échanger et optimiser leurs actions.

Opération Tranquillité Vacances

Vous partez en vacances cet été ?

Vous pouvez remplir un formulaire d'**Opération Tranquillité Vacances** auprès de la police municipale, ou de la police nationale de Chessy.

Les agents effectueront ainsi des passages réguliers afin de surveiller votre habitation pendant votre absence.

Ce formulaire est aussi disponible sur le site de la Ville, www.mairie-serris.net, dans la rubrique téléchargements.

Rappel "Zone bleue"

Il s'agit d'une zone où le stationnement est autorisé pour une durée limitée, une heure et demie maximum.

L'utilisation d'un disque de stationnement (disponible en grande surface) est donc essentiel. Pour mémoire, le manquement à cette obligation est une infraction qui peut engendrer une contravention de 11 euros.

Ce dispositif s'étend sur le pourtour de l'Hôtel de Ville et entre la Place d'Ariane et le Cours du Danube jusqu'au niveau de la voie TGV.



Scooters électriques

Depuis le début de cette année, la police municipale de Serris dispose de deux scooters électriques. Économiques, silencieux et écologiques, ces scooters s'inscrivent complètement dans la politique de Développement Durable menée par la Municipalité.

Chiens dangereux Que dit la loi ?

Face à la recrudescence d'accidents mettant en cause des chiens susceptibles d'être dangereux, un grand nombre de mesures ont été prises à l'encontre de ces animaux et de leurs maîtres, en grande partie responsables du comportement de leurs animaux.

Depuis l'arrêté du 27 avril 1999, la loi classe les types de chiens susceptibles d'être dangereux en deux catégories, les chiens de garde ou de défense et les chiens d'attaque.

Les chiens d'attaque relèvent de la 1^{re} catégorie. Il s'agit de chiens non-inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture et dont le maître ne peut retracer l'origine par un quelconque document. Il s'agit de chiens dont les caractéristiques morphologiques les rendent assimilables aux races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier (Communément appelés Pit bulls)
- Mastiff (Communément appelés Boer bulls)
- Tosa

La détention de ces chiens est soumise à de nombreuses interdictions et obligations. Ainsi, l'acquisition, la cession à titre gratuit ou onéreux, l'importation et l'introduction de ces chiens sur le territoire français sont totalement prohibées. L'accès aux transports en communs, lieux publics ou ouverts au public et autres parties communes d'immeubles collectifs leur est également interdit. De plus, ces animaux doivent circuler muselés et tenus en laisse et être stérilisés et vaccinés contre la rage. Au plan administratif, les maîtres doivent déclarer leurs chiens en mairie et souscrire à une assurance de responsabilité civile. Toute infraction à ces mesures peut être punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.



Les chiens de garde et de défense inscrits au L.O.F (Livre des Origines Françaises) et inscrits au livre généalogique reconnu par le ministère de l'Agriculture relèvent de la 2^e catégorie. Leurs maîtres doivent disposer de documents délivrés par la Société Centrale Canine (certificat de naissance et pedigree) attestant de l'origine du chien. Il s'agit de chiens appartenant aux races :

- Staffordshire terrier et American Staffordshire terrier
- Mastiff
- Tosa
- Rottweiler (Relèvent également de la seconde catégorie les chiens ressemblant aux chiens de race Rottweiler, qui ne sont pas inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture.)

Le stationnement de ces chiens dans les parties communes des immeubles collectifs est prohibé. Au même titre que les chiens de 1^{re} catégorie, ils doivent être déclarés en mairie, vaccinés, muselés et tenus en laisse. Leurs maîtres doivent également souscrire à une assurance de responsabilité civile. Toute infraction à ces mesures peut être punie d'une peine de six mois d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Pour pouvoir détenir des chiens de 1^{re} et 2^e catégories, les propriétaires doivent impérativement remplir les conditions suivantes :

- Être âgé de plus de 18 ans.
- Ne pas être sous tutelle.
- Ne pas avoir été condamné pour crime ou violences.
- Ne pas avoir vu la garde d'un chien retiré par le Maire parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Ils doivent être titulaires d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents. Ils se doivent également de faire procéder, à une évaluation comportementale de leur chien lorsque celui-ci est âgé de 8 mois à 12 mois. (pour les chiens de moins de 8 mois, il est délivré un permis provisoire). Enfin, un permis de détention, délivré par le Maire de sa commune de résidence est remis au propriétaire sur la production de ces différents documents. En cas de changement de résidence, le permis doit être présenté à la mairie du nouveau domicile. En l'absence de régularisation dans le délai prescrit le maire ou, à défaut, le préfet peut ordonner que l'animal soit placé dans un lieu de dépôt adapté à son accueil ou à la garde de celui-ci et peut faire procéder sans délai et sans nouvelle mise en demeure à son euthanasie.

Déjections canines

Savez-vous qu'en moyenne chaque année 650 accidents sont provoqués en France par la pollution canine ? Pour éviter d'en arriver là, des gestes simples de savoir vivre existent.

Votre chien n'a pas le droit de faire ses besoins sur le trottoir ou la chaussée ; ainsi encouragez votre compagnon à faire ses besoins dans le caniveau (hormis au niveau des passages piétons et des arrêts de bus).

Des distributeurs-réceptacles de sacs pour le ramassage des déjections canines ont été installés sur le territoire de la commune afin d'inciter les propriétaires à ramasser les déjections de leur animal.

En cas de non-respect de la réglementation, tout maître qui ne ramasse pas les déjections de son compagnon et les laisse sur les parties non autorisées de la voie publique encourt des sanctions. Il s'expose alors à une contravention de 1^{re} classe dont le montant de l'amende peut atteindre 38 euros.

Il est coutume de dire que le chien est le meilleur ami de l'homme. Il est aussi un lien incontestable pour les personnes âgées ou isolées. Cette complicité naturelle, valeur de symbole, ne doit pas être ternie par quelques attitudes négligentes...



Petit rappel :

Petit rappel concernant les règles à respecter pour la tranquillité de tous, taille des haies et gestion des déchets verts.

De manière à respecter la tranquillité du voisinage, nous vous rappelons que les travaux de bricolage et ou de jardinage réalisés par les particuliers et les professionnels à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc., sont régis par un arrêté, qui limite l'utilisation de ces appareils aux plages horaires suivantes :

Du lundi au vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 et 14 h 30-19 h 30

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00 et 15 h 00 - 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 - 12 h 00

Vous pouvez déposer vos déchets verts à la déchetterie de Bailly Romainvilliers :

Horaires d'été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Du lundi au vendredi : 10 h 00-12 h 00/14 h 00 - 18 h 00

Samedi : 9 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 18 h 00

Dimanche et jours fériés* : 9 h 00 - 12 h 00

* Jours fériés : 9 h 00 - 12 h 00

(sauf 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier durant lesquels les déchetteries sont fermées).

Pour plus de renseignements : www.smitom-nord77.fr



Nouveaux commerces et services



Vanessa Ferrand - Prothèses ongulaire à domicile

Gel et résine, beauté des pieds et des mains, soins spa.

- Salon de coiffure Shampoo, 6 Place de Toscane - 77700 Serris, du lundi au samedi de 9 h 00 à 19 h 00
- Soins à domicile sur rendez-vous à ces mêmes horaires.

Tél.: 06 13 16 84 66

Courriel: ferrand.vf@gmail.com.



C.S. - Nettoyage & Services

Nettoyage et service de conciergerie aux entreprises
16, cours de la Garonne - 77700 Serris

Portable: 06 32 32 99 76

Bureau: 01 64 17 60 44

Courriel: aurelie.cs@gmail.com

Site internet: aurelie-c.s.jimbo.com

Aide à la déclaration d'impôts sur le revenu 2009

L'administration fiscale est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches concernant les déclarations d'impôts en 2010.

Pour tous renseignements, vous pouvez la contacter :

- en vous rendant dans votre centre des finances publiques dont l'adresse figure dans l'en-tête de votre déclaration ;
- en contactant le Centre Impôts Services ouvert du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h au 0810 IMPOTS ou 0810 467 687 au prix d'un appel local ;
- en adressant un courriel à votre centre des finances publiques à l'adresse figurant sur l'en-tête de votre déclaration (engagement de réponse dans les 48h00)
- en consultant le site internet www.impot.gouv.fr

Les déclarations sont à retourner à votre centre des impôts au plus tard le 31 mai minuit.

Pensez à télédéclarer sur le site internet www.impot.gouv.fr, c'est plus simple, plus rapide et le service est accessible 24h sur 24h et 7 jours sur 7. Il ne nécessite pas de certificat.

Vous disposez également d'un délai supplémentaire puisque les déclarations sont à déposer avant le 24 juin.

Un calcul automatique de l'impôt dû est réalisé en fin de saisie.



Diminuons l'impact écologique de nos jardins !

Voici un petit tour d'horizon des trucs et astuces simples et efficaces pour réduire l'impact écologique de votre jardin potager ou d'ornement. Au quotidien, il n'y a pas de petites économies pour l'entretien de votre environnement direct :

- **Privilégiez un arrosage tôt le matin ou dans la soirée**, aux moments où l'évaporation est moins forte. En période de sécheresse, n'arrosez que les plantes les plus fragiles et respectez les arrêtés de restrictions d'eau.
- **Récupérer les eaux pluviales pour de multiples usages domestiques**: En plus de soulager votre porte-monnaie, la récupération de l'eau de pluie vous permet d'arroser votre jardin ou de laver votre voiture (opération réclamant en moyenne 200 litres d'eau) sans puiser dans les nappes phréatiques déjà fortement sollicitées.
- **Un goulot de bouteille en plastique** enfoncé au pied de la plante permet une diffusion lente de l'eau et la dirige directement au niveau des racines.
- **L'eau bouillante (2 litres pour 4 m²) se révèle aussi efficace qu'un désherbant chimique** et a l'énorme avantage de ne présenter aucune toxicité pour les personnes et les animaux vivant à proximité.
- **Accueillez la biodiversité dans votre jardin**: tous les insectes ne sont pas nuisibles, bien au contraire, ils peuvent devenir de solides atouts dans votre lutte contre les insectes indésirables. De jolies plantes spontanées peuvent fleurir dans votre jardin et servir de nourriture ou d'abri aux insectes utiles.



La liste des écos-gestes pour votre jardin est encore longue !

Pour en savoir plus, voici quelques adresses de sites internet:

<http://www.vedura.fr> - <http://eau.seine-et-marne.fr> -

<http://www.fondation-nicolas-hulot.org>

Agenda de Serris

SPECTACLES, FÊTES et LOTO

Samedi 5 juin 2010

Journée du Pêcheur

Organisée par le Pêcheur de Marne la Vallée.

Lieu: BEP 8 (lac du gymnase Éric Tabarly)

Samedi 12 juin

Marathon photo numérique

Organisé par la Fnac et la Ville de Serris.

Inscriptions du 12 mai au 6 juin 2010, à l'accueil de la Fnac Val d'Europe. Modalités d'inscriptions disponibles à l'accueil du magasin Fnac ou sur www.fnaclive.com/marathonphoto

Lundi 21 juin

Fête de la Musique

Organisée par la Ville de Serris.

Place de l'Hôtel de Ville de Serris.

Vendredi 2 Juillet, 19 h 00

Grande Soirée Musicale :

Karaoké et danse

Organisée par le Groupe Scolaire Robert Doisneau, avec les représentants de parents d'élèves Simplement Parents, et la collaboration de l'association Musique Passion. salle polyvalente R. Doisneau.

Contact : simplyparent@olympe-network.com et <http://simplyparent.olympe-network.com/>

Samedi 3 juillet 2010, 20 h 00

Soirée Mousse

École Jules Verne.

Organisée par Music'anim.

Renseignements: 0631692675 ou musicanim@live.fr

Site internet: www.musicanim.new.fr

Mardi 13 juillet, 19 h 30

Bal Populaire

Organisé par la Ville de Serris.

Ferme des Communes.

Buffet et soirée dansante offerts par la ville.

CULTURE

25, 26 et 27 juin

de 10 h 00 à 19 h 00 sans interruption

Exposition arts plastiques

Venez découvrir les travaux des associations l'Atelier, les Chênes Vitrail, Azimuth et du cours de modelage sculpture de Marie-Laure Griffe.

Ferme des Communes.

Peintures, vitraux, modelages, bandes dessinées

Entrée libre

SPORT

Samedi 29 mai, 19 h 30

Concours de pétanque : nocturne - doublettes formées

Organisé par Serris pétanque

Maison Communale des 4 Saisons

Samedi 12 juin, 14 h 00

Concours de pétanque : doublettes tournantes

Organisé par Serris pétanque

Maison Communale des 4 Saisons

INFO MUNICIPALE

Lundi 7 juin, 20 h 45

Conseil Municipal

Hôtel de ville de Serris.

Jeudi 3 juin et jeudi 2 septembre

Ramassage des ordures extra-ménagères

Hôtel de Ville de Serris - 2, place Antoine Mauny - 77700 Serris

Tél.: 01 60 43 52 00 - Fax: 01 60 43 08 13

Site Internet: www.mairie-serris.net

Courriel: contact@mairie-serris.net